

Préfecture du Nord
Préfecture du Pas-de-Calais

Enquête publique

Enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques littoraux par submersion marine sur le territoire des communes de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage.



Source : Commission d'enquête

Enquête publique menée du mardi 18 octobre au lundi 21 novembre 2016

Conduite par décision du Tribunal Administratif de Lille
N° E16000127/59 du 10 juin 2016

Annexes au rapport de la Commission d'Enquête

Siège de l'enquête : Mairie d'Oye-Plage

Commission d'Enquête :

<i>Serge THELIEZ :</i>	<i>Président</i>
<i>Roger FEBURIE :</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Francis LECLAIRE :</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Christian MAJCHEREK :</i>	<i>Suppléant</i>

SOMMAIRE

I	Vade-Mecum	Page 3
II	Avis aux maires	Page 7
III	Parutions légales	Page 9
IV	Procès-verbaux de vérification de l’affichage, de remise des dossiers, registres d’enquête et des documents en sous-préfectures et mairies	Page 20
V	Récépissés de dépôt des dossiers dans les sous-préfectures et mairies	Page 28
VI	Procès-verbal de la visite des lieux	Page 34
VII	Procès-verbaux des réunions	Page 43
VIII	Procès-verbaux d’audition des maires	Page 54
IX	Suivis de permanence	Page 59
X	Procès-verbal de synthèse des observations du public	Page 78
XI	Mémoire en réponse du maître d’ouvrage	Page 80
XII	Certificats d’affichage	Page 82

ANNEXE I

Vade-Mecum

VADE-MECUM DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX PAR SUBMERSION MARINE CONCERNANT LES COMMUNES DE GRAVELINES, GRAND-FORT-PHILIPPE ET OYE-PLAGE

Les membres de la commission d'enquête attirent l'attention des personnes en charge de l'accueil du public et de la gestion des documents de l'enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques littoraux par submersion marine concernant les communes de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage et **sur l'importance du respect des consignes** ci-dessous énoncées, garantes du bon déroulement de l'enquête permettant ainsi d'éviter tout recours contentieux. Lors du passage du commissaire enquêteur pour vérification de l'affichage, elles seront rappelées et commentées. Ce document ainsi que son annexe (coordonnées des intervenants), les courriers d'envoi et le certificat d'affichage ne sont pas à mettre à disposition du public.

Les membres de la commission d'enquête remercient d'avance chaque acteur pour le sérieux et la rigueur dont ils feront preuve dans l'application de ces consignes.

Affichage de l'avis d'enquête publique

Il doit être obligatoirement procédé à l'affichage de l'avis de l'enquête publique sur le territoire des communes, dans les mairies et dans les sous-préfectures 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique, soit au plus tard le **3 octobre 2016**.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le sous-préfet et le maire devront veiller à ce que l'affichage soit correctement assuré (lisibilité, absence de dégradations). Cet affichage doit être maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique, soit jusqu'au **21 novembre 2016 inclus**.

Il est demandé de :

- ne pas mettre les documents de l'enquête publique à disposition du public avant la date d'ouverture de l'enquête publique,
- faire procéder chaque jour par les services administratifs au contrôle de l'affichage,
- conserver un exemplaire de l'avis d'enquête publique qui sera utilisé en cas de détérioration,
- certifier par le sous-préfet, le maire ou un adjoint ayant délégation de signature, au moment de la clôture de l'enquête, de la continuité de l'affichage en mairie du premier au dernier jour d'affichage (certificat d'affichage à compléter et à signer). Il sera également explicité sur le certificat d'affichage l'ensemble des dispositions prises par la sous-préfecture ou la commune pour assurer la publicité de l'enquête (radio, panneaux lumineux, affichage, courriers toutes boîtes, bulletins municipaux, site Internet...). Il est rappelé que toute publicité de l'enquête publique réalisée par la sous-préfecture ou la commune doit reprendre toutes les informations de l'avis d'enquête, et non simplement mentionner les dates de permanences en mairie.

Permanences et registres d'enquête

Des permanences seront tenues aux dates et heures dans les communes dont les noms figurent dans l'arrêté inter-préfectoral d'ouverture d'enquête publique et dans l'avis d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, il est demandé de :

Plan de prévention des risques littoraux par submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage

- mettre à disposition le dossier d'enquête publique ainsi que le registre, dans un lieu équipé pour l'accueil du public,
- mettre à la disposition du commissaire enquêteur une salle, autant que faire se peut accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les permanences conformément à l'arrêté réglementaire d'ouverture d'enquête publique, équipée d'un bureau, d'un téléphone, et si possible d'un accès à Internet et aux documents relatifs au cadastre,
- maintenir les horaires habituels d'ouverture de la sous-préfecture ou de la mairie,
- vérifier chaque jour que les dossiers sont bien attachés et non détériorés,
- apposer quotidiennement la date du jour avant la mise à disposition du registre,
- à l'heure de fermeture au public, tracer un trait afin de séparer les commentaires de ceux du jour suivant (si aucun commentaire n'a été ajouté dans la journée, la mention « aucune observation » sera apposée),
- numéroter les commentaires dans la marge et à la suite,
- faire, chaque soir d'ouverture au public, une photocopie des nouvelles annotations portées au registre dans la journée et la transmettre par voie électronique au commissaire enquêteur en charge du secteur où se trouve la sous-préfecture ou la mairie.
- placer le registre dans un endroit sûr en dehors des heures d'ouverture au public,
- solliciter auprès de la DDTM du Nord, Service Sécurité Risques et Crises, un second exemplaire de la pièce du dossier d'enquête publique en cas de détérioration de celle-ci,
- quand le registre d'enquête est plein il est possible de rajouter des pages supplémentaires cotées qui seront paraphées par la commission d'enquête,
- en cas de réception de courriers adressés au président de la commission d'enquête, ne pas les ouvrir et les annexer au registre d'enquête, en informer le plus rapidement possible le président de la commission d'enquête qui prendra les dispositions nécessaires pour en prendre connaissance dans les meilleurs délais,
- en cas de réception de courriers, relatifs à l'enquête publique, adressés au sous-préfet ou au maire, prévenir l'expéditeur qu'il doit adresser son courrier directement au président de la commission d'enquête conformément à l'arrêté inter-préfectoral et en informer celui-ci dans les meilleurs délais,
- faire part de tous incidents ou questionnements éventuels relatifs à l'organisation de l'enquête publique au commissaire enquêteur.

Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête publique, il est demandé de :

- selon les nouvelles dispositions de l'article. R. 123-18. du Code de l'environnement la clôture du registre d'enquête sera effectuée par le président de la commission d'enquête et non plus par le maire. (Décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011, en vigueur depuis le 1^{er} juin 2012)
- remettre le registre d'enquête accompagné de ses annexes, une copie des délibérations du conseil municipal et le certificat d'affichage à un membre de la commission d'enquête qui passera les chercher dans les vingt-quatre heures, soit le 22 novembre 2016.

PRÉFECTURE DU NORD
PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Plan de prévention des risques littoraux par submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage

COORDONNÉES DES INTERVENANTS SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Nom	Fonction	Téléphone fixe	Mobile	Courriel
ROUÉ Chantal	DDTM du Nord	03.28.03.85.2		chantal.roude@nord.gouv.fr
THELIEZ Serge	Président de la commission d'enquête	03.21.19.25.87	06.82.49.78.91	theliez.serge@neuf.fr
FEBURIE Roger	Titulaire de la commission d'enquête	03.28.68.00.09	06.95.42.19.47.	roger.feburie@orange.fr
LECLAIRE Francis	Titulaire de la commission d'enquête	03.28.40.94.07	06.18.86.90.48	leclaire.francis@wanadoo.fr
MAJCHEREK Christian	Suppléant de la commission d'enquête	03.28.44.34.05	06.52.43.55.01	christian.majcherek@outlook.fr

RÉPARTITION DES COMMUNES PAR SECTEUR ET COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

SECTEUR	COMMUNES	COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
Secteur 1	OYE-PLAGE et DUNKERQUE	THELIEZ, Serge
Secteur 2	GRAVELINES et SAINT-OMER	FEBURIE, Roger
Secteur 3	GRAND-FORT-PHILIPPE	LECLAIRE, Francis

ANNEXE II

Avis aux maires

AVIS AUX MAIRES DES COMMUNES CONCERNÉES

À messieurs les maires des communes de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage.

Monsieur le maire,

Conformément aux articles L.214-1 et R.214-8 du code de l'environnement, à l'article 7 du décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995, modifié par l'article 5 du décret n°2005-3 du 4 janvier 2005 et à l'article 8 de l'arrêté inter-préfectoral en date du 26 août 2016 de monsieur le préfet du Nord et de madame la préfète du Pas-de-Calais, vous devez procéder, **si cela n'a pas été fait**, à une délibération du conseil municipal afin de donner votre avis sur le projet de plan de prévention des risques littoraux par submersion marine concernant le territoire des communes Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage ; c'est à dire avant le 21 novembre 2016 et nous remettre cette délibération **afin que nous procédions à votre audition**.

Conformément à l'article L.123-10 et R.123-11 du code de l'environnement et à l'article 10 de l'arrêté inter-préfectoral en date du 26 août 2016 de monsieur le préfet du Nord et de madame la préfète du Pas-de-Calais, vous devez procéder à l'affichage de l'avis au public prescrivant l'ouverture d'enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques littoraux par submersion marine concernant le territoire des communes Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage pour la période du 18 octobre 2016 au 21 novembre 2016 ; et ce compter du **3 octobre 2016**, soit au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique, jusqu'à sa clôture le **21 novembre 2016 inclus** et délivrer un certificat d'affichage que vous nous remettrez.

Ces documents seront joints à notre rapport.

Veillez croire, monsieur le maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

La commission d'enquête

Serge THELIEZ



Roger FEBURIE

Francis LECLAIRE



ANNEXE III

Parutions légales

70 Annonces légales LePhare

Mercredi 26 septembre 2018 www.lephare.com

ANNONCES LÉGALES

Le Préfet du Nord
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Nord
Service Sécurité Pêche et Côtes Tel: 03 20 03 03 00

AVIS INTER-PREFECTORAL PORTANT D'URGENCE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX DES COMMUNES DE GRAVELINES, GRAND-FORT-PHILIPPE ET OYE-PLAGE

Le SCP DENIQUE STEFANIERS Avenue 5144 rue Albert 1er
à DUNKERQUE - Tél: 03 20 93 39 40
VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
VENDREDI 4 NOVEMBRE 2018 à 9 H 30
CARRON DE GRANDE-SYNTHÉ

LE SAVIEZ-VOUS ?
Avec actulegales.fr, vous consultez GRATUITEMENT les annonces légales de moins d'un an

ANNONCES

AGRICULTURE

Coupe de bois

■ Part Vend BOIS DE CHAUFFAGE
■ Vente BOIS DE CHAUFFAGE
■ Vente BOIS DE CHAUFFAGE

Divers

■ Vente BREBIS avec ou sans agresse, et AGNELLES, grossales à vendre
■ Vente de matériel agricole

Produit agricole

■ Vente FDM en BOULE
■ Vente petits BALLONS de PALLE et de FDM

ANIMAUX

■ Vente POULES Cocarde
■ Vente petits animaux
■ Vente animaux de compagnie

Retrouvez les marchés sur francemarchés.com
Le plus grand réseau de marchés en France

Flanerie
LePhare
Renseignements
Présidents
Président
Président en chef adjoint
Président
Président en chef adjoint
Président
Président en chef adjoint
Président
Président en chef adjoint

AUTOMOBILE

Automobile

■ Vente CITROEN XSARA 1.8 TD
■ Vente Renault 1.6td
■ Vente SCION Diesel 2004

Camping caravanning

■ Région NOUVEL EMPLACEMENT
■ Vente MOBIL HOME « cabanon»

Pieces et accessoires

■ Vente pièces automobiles

BONNES AFFAIRES

■ Vente matériel agricole
■ Vente matériel agricole
■ Vente matériel agricole

NORD Publications légales du 24 au 30 septembre 2016 N° 5796 La Gazette Nord - Pas de Calais XXXI

AVIS ADMINISTRATIFS

Préfet du NORD
Direction Départementale des Territoires
et de la Mer du Nord
Service Sécurité Risques et Crises
Tel : 03 20 03 83 96

Préfète du PAS-DE-CALAIS
Direction Départementale des Territoires
et de la Mer du Pas-de-Calais
Service Risques
Tel : 03 21 22 93 35

**AVIS INTER-PREFECTORAL PORTANT OUVERTURE
D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES LITTORAUX
DES COMMUNES DE GRAVELINES,
GRAND FORT PHILIPPE ET OYE-PLAGE**
Article L.562-3 et R.562-8 et 9 du code de l'environnement

Le public est informé qu'en application de l'article inter-préfectoral du 29 août 2016 une enquête publique aura lieu dans chacune des communes concernées pendant 28 jours, du mardi 18 octobre 2016 au lundi 27 novembre 2016 inclus, sur le projet de plan de prévention des risques littoraux de submersion marine, intéressant les communes suivantes :

- GRAVELINES et GRAND FORT PHILIPPE, dans le département du Nord
- OYE-PLAGE, dans le département du Pas-de-Calais

Le siège de l'enquête est fixé au siège de OYE-PLAGE 327 avenue Paul Machy, 59115 OYE-PLAGE.

La commission d'enquête désignée par décision n°E1600127/08 du 30 juin 2016 de Mlle la Présidente du Tribunal administratif de Lille, est composée comme suit :

Président : M. Serge THELIEZ, retraité de la Gendarmerie Nationale ;
Membres titulaires : M. Roger FESURIE, Officier de Gendarmerie, retraité ; M. François LECLAIRE, cadre responsable des installations de la riponerie navale au Port Autonome de Dunkerque, rétroité ;
Membre suppléant : M. Christian MAICHREX, retraité de la Gendarmerie Nationale.

Pendant la période ouverte, le public pourra prendre connaissance de dossier d'enquête dans lesdites communes, ainsi qu'en Sous-Préfecture de Dunkerque (27 rue Thiers à Dunkerque) et en Sous-Préfecture de SAINT-OMER (11 rue Saint-Basile à SAINT-OMER), aux jours et heures indiqués d'ouverture et connaître, sur les registres ouverts à cet effet, ses observations sur le projet. Ces observations pourront également être adressées par écrit au président de la commission d'enquête, au maire de OYE-PLAGE, au siège de l'enquête publique, ou les communes concernées.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Nord (1) et dans le département du Pas-de-Calais (2).

Un exemplaire de la commission d'enquête se trouve à la disposition du public pour y recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

- Date : Mardi 18 octobre 2016 ; Horaires : 09 H 00 - 12 H 00 ; Maire : OYE-PLAGE ; Commissaire enquêteur : Serge THELIEZ.
- Date : Mardi 18 octobre 2016 ; Horaires : 09 H 00 - 11 H 30 ; Maire : GRAND-FORT-PHILIPPE ; Commissaire enquêteur : François LECLAIRE.

- Date : Jeudi 20 octobre 2016 ; Horaires : 14 H 00 - 17 H 00 ; Maire : GRAVELINES ; Commissaire enquêteur : Roger FESURIE.
- Date : Lundi 24 octobre 2016 ; Horaires : 12 H 30 - 16 H 30 ; Maire : GRAND-FORT-PHILIPPE ; Commissaire enquêteur : François LECLAIRE.
- Date : Mercredi 26 octobre 2016 ; Horaires : 14 H 00 - 17 H 00 ; Maire : OYE-PLAGE ; Commissaire enquêteur : Serge THELIEZ.
- Date : Mercredi 26 octobre 2016 ; Horaires : 09 H 00 - 12 H 00 ; Maire : GRAVELINES ; Commissaire enquêteur : Roger FESURIE.
- Date : Jeudi 3 novembre 2016 ; Horaires : 16 H 00 - 18 H 30 ; Maire : OYE-PLAGE ; Commissaire enquêteur : Serge THELIEZ.
- Date : Jeudi 3 novembre 2016 ; Horaires : 09 H 00 - 11 H 30 ; Maire : GRAND-FORT-PHILIPPE ; Commissaire enquêteur : François LECLAIRE.
- Date : Samedi 5 novembre 2016 ; Horaires : 09 H 00 - 12 H 00 ; Maire : GRAVELINES ; Commissaire enquêteur : Roger FESURIE.
- Date : Mardi 8 novembre 2016 ; Horaires : 14 H 00 - 17 H 00 ; Maire : GRAVELINES ; Commissaire enquêteur : Roger FESURIE.
- Date : Samedi 12 novembre 2016 ; Horaires : 09 H 00 - 12 H 00 ; Maire : GRAND-FORT-PHILIPPE ; Commissaire enquêteur : François LECLAIRE.
- Date : Lundi 14 novembre 2016 ; Horaires : 09 H 00 - 12 H 00 ; Maire : GRAVELINES ; Commissaire enquêteur : Roger FESURIE.
- Date : Mercredi 16 novembre 2016 ; Horaires : 12 H 30 - 16 H 30 ; Maire : GRAND-FORT-PHILIPPE ; Commissaire enquêteur : François LECLAIRE.
- Date : Vendredi 18 novembre 2016 ; Horaires : 09 H 00 - 12 H 00 ; Maire : OYE-PLAGE ; Commissaire enquêteur : Serge THELIEZ.
- Date : Lundi 21 novembre 2016 ; Horaires : 14 H 00 - 17 H 00 ; Maire : OYE-PLAGE ; Commissaire enquêteur : Serge THELIEZ.

Le projet de plan est déposé de l'habitant environné par décision du 13 octobre 2016 de l'autorité environnementale.

Ces décisions sont respectivement consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Nord (1) et dans le département du Pas-de-Calais (2).

Au terme de l'enquête publique, le projet de plan de prévention des risques littoraux de submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage pourra être l'objet d'une approbation par arrêté inter-préfectoral.

Mme Chantal ROUGE, responsable de l'Unité Plan de Prévention des Risques au Service sécurité, risques et crises de la Direction départementale des territoires et de la mer du Nord (03 20 03 95 28) est l'interlocutrice technique sur le projet de plan.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions mentionnés de la commission d'enquête sera déposée dans chaque lieu d'enquête où le public pourra se prendre connaissance pendant ou en à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables dans le cadre défini sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Nord (1) et dans le département du Pas-de-Calais (2).

Toute personne intéressée pourra obtenir communication des rapports et conclusions existantes de la commission d'enquête, en adressant leur demande à Monsieur le Préfet du Nord (SPACED-PC - Bureau de la prévention - 12 rue Jean Sans Peur - CS 90003 - 59009 LILLE CEDEX), et à Madame la Préfète du Pas-de-Calais (Direction des politiques interdépartementales - Bureau des procédures d'urbanisme publique et de l'environnement - section urbanisme - rue Ferdinand Barreau - 62009 ARRAS CEDEX 01).

(1) <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-terrestres-et-technologiques>
(2) <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majeurs/Plan-de-prevention-des-risques>

90967058

TOUT SAVOIR TOUT DE SUITE !

Les annonces légales,
une fantastique source d'informations commerciales

- ➡ pour prospecter,
- ➡ pour développer vos marchés,
- ➡ pour suivre la qualité de vos créances.

Abonnez-vous, téléphonez vite au 03.28.38.45.10

AVIS ADMINISTRATIFS

Préfet du NORD
Direction Départementale des Territoires
et de la Mer du Nord
Service Sécurité Risques et Crises
Tél : 03 20 83 83 83

Préfet du PAS-DE-CALAIS
Direction Départementale des Territoires
et de la Mer du Pas-de-Calais
Service Risques
Tél : 03 21 22 30 00

**AVIS INTER-PREFECTORAL
PORTANT OUVERTURE
D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LE PROJET
DE PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES LITTORAUX
DES COMMUNES DE
GRAVELINES,
GRAND-FORT-PHILIPPE
ET OYE-PLAGE**
Article L.562-3 et R.562-8
et 3 du code de
l'environnement

Le public est informé qu'en vertu de l'article inter-préfectoral du 25 août 2016 une enquête publique sera faite dans chacune des communes concernées pendant 35 jours, du mardi 18 octobre 2016 au lundi 21 novembre 2016 inclus, sur le projet de plan de prévention des risques littoraux de submersion marine, intégrant les communes suivantes :

- GRAVELINES et GRAND-FORT-PHILIPPE, dans le département du Nord.
- OYE-PLAGE, dans le département du Pas-de-Calais.

Le siège de l'enquête est fixé au niveau de OYE-PLAGE (87 avenue Paul Merley, 62255 OYE-PLAGE).

La commission d'enquête désignée par décision n°E1600127/08 du 10 juin 2016 de M. le Président du Tribunal administratif de Lille, est composée comme suit :

Président : M. Serge THELIEZ, retraité de la Gendarmerie Nationale.

Membres titulaires : M. Roger FESLURE, Officier de Gendarmerie, retraité ; M. Francis LECLAIRE, cadre responsable des installations de la réparation navale du Port Autonome de Dunkerque retraité ;
Membre suppléant : M. Christian MAU-CHERIX, retraité de la Gendarmerie Nationale.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans lesdites communes, ainsi qu'en Sous-Préfecture de Dunkerque (21 rue Thiers à Dunkerque) et en Sous-préfecture de SAINT-OMER (41 rue Saint-Bertin à SAINT-OMER), aux jours et heures habituels d'ouverture et de fermeture, sur les registres ouverts à cet effet, ses observations sur le projet. Ces observations pourront également être adressées par écrit au président de la commission d'enquête, au mairie de OYE-PLAGE, au siège de l'enquête publique, sur les annexes au registre.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Nord (1) et dans le département du Pas-de-Calais (2).

Un membre de la commission d'enquête se fera à la disposition du public pour y recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

- Date : Mardi 18 octobre 2016 ; Horaire : 09 H 00 - 12 H 00 ; Mairie : OYE-PLAGE ; Commissaire enquêteur : Serge THELIEZ
- Date : Mardi 18 octobre 2016 ; Horaire : 09 H 00 - 11 H 30 ; Mairie : GRAND-FORT-PHILIPPE ; Commissaire enquêteur : Francis LECLAIRE

GRAND-FORT-PHILIPPE ; Commissaire enquêteur : Francis LECLAIRE.
Date : Jeudi 20 octobre 2016 ; Horaire : 14 H 30 - 17 H 00 ; Mairie : GRAVELINES ; Commissaire enquêteur : Roger FESLURE.
Date : Lundi 24 octobre 2016 ; Horaire : 13 H 30 - 16 H 30 ; Mairie : GRAND-FORT-PHILIPPE ; Commissaire enquêteur : Francis LECLAIRE.
Date : Mercredi 26 octobre 2016 ; Horaire : 14 H 00 - 17 H 00 ; Mairie : OYE-PLAGE ; Commissaire enquêteur : Serge THELIEZ.
Date : Mercredi 26 octobre 2016 ; Horaire : 09 H 00 - 12 H 00 ; Mairie : GRAVELINES ; Commissaire enquêteur : Roger FESLURE.
Date : Jeudi 3 novembre 2016 ; Horaire : 16 H 30 - 19 H 30 ; Mairie : OYE-PLAGE ; Commissaire enquêteur : Serge THELIEZ.
Date : Jeudi 3 novembre 2016 ; Horaire : 09 H 30 - 11 H 30 ; Mairie : GRAND-FORT-PHILIPPE ; Commissaire enquêteur : Francis LECLAIRE.
Date : Samedi 5 novembre 2016 ; Horaire : 09 H 00 - 12 H 00 ; Mairie : GRAVELINES ; Commissaire enquêteur : Roger FESLURE.
Date : Mardi 8 novembre 2016 ; Horaire : 14 H 00 - 17 H 00 ; Mairie : GRAVELINES ; Commissaire enquêteur : Roger FESLURE.
Date : Samedi 12 novembre 2016 ; Horaire : 09 H 00 - 12 H 00 ; Mairie : GRAND-FORT-PHILIPPE ; Commissaire enquêteur : Francis LECLAIRE.
Date : Lundi 14 novembre 2016 ; Horaire : 09 H 30 - 12 H 00 ; Mairie : GRAVELINES ; Commissaire enquêteur : Roger FESLURE.
Date : Mercredi 16 novembre 2016 ; Horaire : 13 H 30 - 16 H 30 ; Mairie : GRAND-FORT-PHILIPPE ; Commissaire enquêteur : Francis LECLAIRE.
Date : Vendredi 18 novembre 2016 ; Horaire : 09 H 00 - 12 H 00 ; Mairie : OYE-PLAGE ; Commissaire enquêteur : Serge THELIEZ.
Date : Lundi 21 novembre 2016 ; Horaire : 14 H 00 - 17 H 00 ; Mairie : OYE-PLAGE ; Commissaire enquêteur : Serge THELIEZ.

Le projet de plan est élaboré de l'aveu de l'association environnementale par décision du 13 octobre 2015 de l'autorité environnementale.

Ces décisions sont disponibles consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Nord (1) et dans le département du Pas-de-Calais (2).

Au terme de l'enquête publique, le projet de plan de prévention des risques littoraux de submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage pourra faire l'objet d'une approbation par arrêté inter-préfectoral.

Mme Chantal ROUCÉ, responsable de l'Unité Plan de Prévention des Risques au Service Risques, Risques et Crises de la Direction départementale des territoires et de la mer du Nord (83 28 38 45 45) est l'interlocutrice principale sur le projet de plan.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées et des conclusions d'enquête sera déposée dans chaque lieu d'accueil où le public pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables dans le même délai sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Nord (1) et dans le département du Pas-de-Calais (2).

Toute personne intéressée pourra obtenir communication des rapports et conclusions motivées de la commission d'enquête, en adressant leur demande à Monsieur le Préfet du Nord (BRACQ-PC - Bureau de la prévention - 12 rue Jean Sans Peur - CS 90003 - 59009 LILLE CEDEX), et à Madame le Préfète du Pas-de-Calais (Direction des politiques intercommunales - Bureau de l'environnement - secteur unité publique - rue Ferdinand Ducloux - 62028 ARRAS CEDEX 3).

(1) <http://www.nord.gouv.fr/>
Politiques publiques/Prévention-développement-territorial-et-technologiques

(2) <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prévention-des-risques-littoraux/Plan-de-prevention-des-risques>

10060025

Ville d'HALLUIN

AVIS D'INFORMATION

Délimitation d'un périmètre de sauvegarde de commerce et de l'artisanat de proximité

Une délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Halluin du 22 mars 2016 définit un périmètre de sauvegarde de commerce et de l'artisanat de proximité à l'enseigne d'après cet intitulé le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les biens commerciaux.

Les créateurs de fonds de commerce, artisans et tous commerçants seront l'objet d'une déclaration préalable à adresser à la Ville en 4 exemplaires par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou à déposer en main contre récépissé. La notification de la décision de préemption interviendra au plus tard dans un délai de deux mois à compter de cette déclaration.

Cette délibération et le plan du périmètre de sauvegarde sont consultables au mairie d'Halluin auprès de la Direction du Développement Territorial et Durable au 89 rue de LILLE ainsi que sur le site internet de la Ville : <http://www.halluin.fr/> dans le rubrique cartographie. La délibération sera affichée pendant un mois au mairie d'Halluin.

10061083

**TOUT SAVOIR
TOUT DE SUITE !**

Les annonces légales, une fantastique source d'informations commerciales pour :

- Prospecter,
- Développer vos marchés,
- Suivre la qualité de vos créances.

Mexico 03 28 38 45 10

Afin d'accélérer vos formalités, nous vous adressons des attestations de parution par mail ou fax
Tél : 03 28 38 45 45

ANNEXE IV

Procès-verbaux de vérification de l’affichage, de remise des dossiers, registres d’enquête et des documents en sous-préfectures et mairies

PROCÈS-VERBAL DE VÉRIFICATION DE L’AFFICHAGE, DE REMISE DES DOSSIERS, REGISTRES D’ENQUÊTE ET DE DOCUMENTS EN SOUS-PRÉFECTURE ET MAIRIE

Le lundi 3 octobre 2016 de 13 heures 30 à 16 heures 30 nous nous transportons afin de vérifier à la Sous-Préfecture de Dunkerque et dans la commune d’Oye-Plage la réalité de l’affichage obligatoire dans le cadre de l’enquête publique concernant le projet de plan de prévention des risques littoraux par submersion marine sur les communes de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage.

Nous avons remis à la Sous-Préfecture de Dunkerque et à la mairie d’Oye-Plage le dossier d’enquête et le registre d’enquête qui nous avaient été remis par la DDTM du Nord, responsable du projet. Ces documents ont été cotés et paraphés par nos soins.

Nous leur avons également remis un Vade-Mecum et à la mairie d’Oye-Plage un avis pour lui rappeler qu’elle doit donner son avis sur le projet par délibérations du conseil municipal, produire un certificat d’affichage et que le maire sera entendu par un membre de la commission d’enquête.

Les photographies suivantes ont été prises par nous-même.

Vérification de l’affichage légal en sous-préfecture et mairie effectuée le 3 octobre 2016.

Sous-préfecture de Dunkerque :

Nous constatons que l’affichage est effectif sur la vitre de la porte d’entrée visible de l’extérieur en tout temps.



Mairie d’Oye-Plage :

Nous constatons que l’affichage est effectif sur la vitre de la porte d’entrée visible de l’extérieur en tout temps.

Plan de prévention des risques littoraux par submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage



Vérification de l'affichage sur les lieux de l'enquête, sur la commune d'Oye-Plage, effectuée le 3 octobre 2016.

Nous constatons qu'à l'intérieur de la mairie ont été apposés des panneaux d'information sur le PPRL qui avaient servis lors de la consultation du public précédemment.



Nous constatons que l'affichage est effectif sur la vitre de la porte d'entrée de l'espace Dolto, visible de l'extérieur en tout temps.



Nous constatons que l'affichage est effectif sur le panneau lumineux implanté avenue Paul Machy.

PRÉFECTURE DU NORD
PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Plan de prévention des risques littoraux par submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage



Nous constatons que l'affichage est effectif à l'entrée du quartier des Écardines et aussi sur le panneau lumineux situé au même endroit avenue du Platier.



Nous constatons que l'affichage est effectif au lieu-dit « l'Abri Côtier », à l'intersection de la rue de la mer et de la route des Dunes.



Le commissaire enquêteur

Serge THELIEZ

PROCÈS-VERBAL DE VÉRIFICATION DE L’AFFICHAGE, DE REMISE DES DOSSIERS, REGISTRES D’ENQUÊTE ET DE DOCUMENTS EN MAIRIE

Le lundi 3 octobre 2016 de 10 heures 00 à 12 heures 00 nous nous transportons afin de vérifier à la mairie de la commune de Grand-Fort-Philippe la réalité de l’affichage obligatoire dans le cadre de l’enquête publique concernant le projet de plan de prévention des risques littoraux par submersion marine sur les communes de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage.

Nous avons remis à la mairie de Grand-Fort-Philippe le dossier d’enquête et le registre d’enquête qui nous avaient été remis par la DDTM du Nord, responsable du projet. Le dossier d’enquête a été côté et paraphé par nos soins (le registre d’enquête ayant été côté et paraphé par le Président de la commission d’enquête),

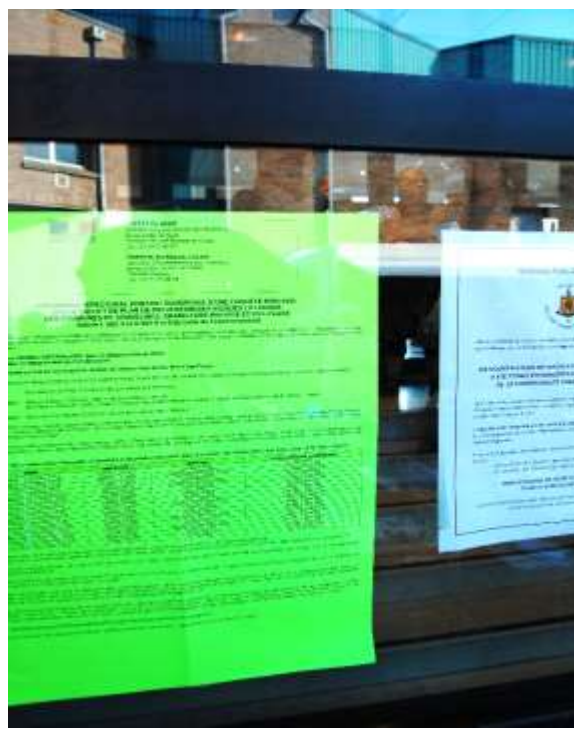
Nous leur avons également remis un Vade-Mecum et avis pour lui rappeler qu’elle doit donner son avis sur le projet par délibérations du conseil municipal, produire un certificat d’affichage et que le maire sera entendu par un membre de la commission d’enquête.

Les photographies suivantes ont été prises par nous-même.

Vérification de l’affichage légal en mairie effectuée le 3 octobre 2016.

Mairie Grand-Fort-Philippe

Nous constatons que l’affichage est effectif sur la vitre de la porte d’entrée des services administratifs visible de l’extérieur en tout temps.



Vérification de l’affichage sur les lieux de l’enquête, sur la commune de Grand-Fort-Philippe

La personne de l’urbanisme chargée de recevoir le commissaire enquêteur est absente lors de notre venue,

Plan de prévention des risques littoraux par submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage

L'agent qui a signé le document de remise des dossiers ne sait pas si d'autres affichages ont été disposés dans la commune, Nous n'avons donc pas pu assurer la vérification,

Vérification de publicité d'enquête sur sites Internet

Le site Facebook de la commune présente en ligne sur son site Facebook en date du 07 septembre 2016 à 13h38 les dispositions pour rencontrer le commissaire enquêteur,

Ville de Grand Fort Philippe

7 septembre, 13:38 -

ENQUÊTE PUBLIQUE PPRL

Une enquête publique, relative au PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux) des communes de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage, est ouverte du mardi 18 octobre au lundi 21 novembre 2016 inclus.

Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les mairies concernées et inscrire, sur les registres prévus à cet effet, ses observations sur le projet.

Des permanences, assurées par un commissaire enquêteur, auront par ailleurs lieu afin de vous apporter des précisions sur ce PPRL. À Grand-Fort-Philippe, elles se tiendront en Mairie aux dates et horaires suivants : les 18 (8h30-11h30) et 24 octobre (13h30-16h30), les 3 (8h30-11h30), 12 (9h-12h) et 16 novembre (13h30-16h30).

J'aime

CommenterPartager

Le commissaire enquêteur

Francis LECLAIRE



PROCÈS-VERBAL DE VÉRIFICATION DE L’AFFICHAGE, DE REMISE DES DOSSIERS, REGISTRES D’ENQUÊTE ET DE DOCUMENTS EN SOUS-PRÉFECTURE ET MAIRIE

Le lundi 3 octobre 2016 de 8 heures 30 à 11 heures 30 nous nous transportons afin de vérifier à la Sous-Préfecture de Saint-Omer et dans la commune de Gravelines la réalité de l’affichage obligatoire dans le cadre de l’enquête publique concernant le projet de plan de prévention des risques littoraux par submersion marine sur les communes de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage.

Nous avons remis à la Sous-Préfecture de Saint-Omer et à la mairie de Gravelines le dossier d’enquête et le registre d’enquête qui nous avaient été remis par la DDTM du Nord, responsable du projet. Ces documents ont été cotés et paraphés par nos soins.

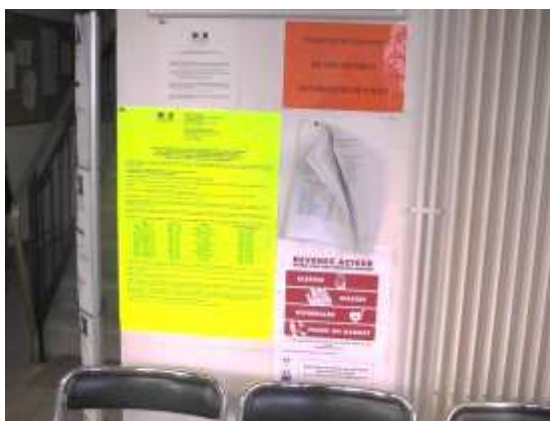
Nous leur avons également remis un Vade-Mecum et à la mairie de Gravelines un avis pour lui rappeler qu’elle doit donner son avis sur le projet par délibérations du conseil municipal, produire un certificat d’affichage et que le maire sera entendu par un membre de la commission d’enquête.

Les photographies suivantes ont été prises par nous-même.

Vérification de l’affichage légal en sous-préfecture et mairie effectuée le 3 octobre 2016.

Sous-préfecture de Saint-Omer :

Nous constatons que l’affichage est effectif sur la vitre de la porte d’entrée visible de l’extérieur en tout temps et à l’intérieur dans le hall d’accueil :



Vérification de l’affichage à la Sous-Préfecture de Saint-Omer, effectuée le 3 octobre 2016.

Mairie de Gravelines :

Nous constatons que l’affichage est effectif sur la vitre de la porte d’entrée visible de l’extérieur en tout temps.



Vérification de l'affichage à la mairie de Gravelines, effectuée le 3 octobre 2016.

Le commissaire enquêteur

Roger FEBURIE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Roger FEBURIE".

ANNEXE V

Récépissés de dépôt des dossiers dans les sous-préfectures et mairies

PRÉFECTURE DU NORD
PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Plan de prévention des risques littoraux par submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage



PRÉFET DU NORD

Direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM du Nord)
Service Sécurité Risques et Crises
Tel : 03 28 03 85 31
Fax : 03 28 03 85 12
ddtm-ssrc@nord.gouv.fr

OBJET : Enquête publique du Plan de Prévention des Risques Littoraux de Gravelines, Oye-Plage et Grand-Fort-Philippe du mardi 18 octobre au lundi 21 novembre 2016

**RECEPISSE DE DEPOT
EN
SOUS-PREFECTURE DE DUNKERQUE**

Nature des pièces	Nombre de pièces
Le registre d'enquête publique	1 exemplaire
Le dossier soumis à enquête publique du Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) de Gravelines, Oye-Plage et Grand-Fort-Philippe	1 exemplaire
La plaquette d'information sur le PPRL	20 exemplaires
Affiche supplémentaire relative à l'avis d'ouverture de l'enquête publique (format A2 de couleur jaune)	3 exemplaires

Je soussigné(e), *Mme Sylvie LUCIARME*, ayant la fonction de *chef de bureau du développement durable* à la **Sous-Préfecture de DUNKERQUE**, certifie avoir reçu ce jour les documents listés dans le présent récépissé de dépôt.

Le *03 octobre 2016*,

Signature et cachet

62 Boulevard de Belfort - CS 90007 - 59042 Lille Cedex
Tél : 03 28 03 83 00 - Fax : 03 28 03 83 10 - www.nord.gouv.fr

PRÉFECTURE DU NORD
PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Plan de prévention des risques littoraux par submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage



PRÉFET DU NORD

Direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM du Nord)
Service Sécurité Risques et Crises
Tel : 03 28 03 85 31
Fax : 03 28 03 85 12
ddtm-ssrc@nord.gouv.fr

OBJET : Enquête publique du Plan de Prévention des Risques Littoraux de Gravelines, Oye-Plage et Grand-Fort-Philippe du mardi 18 octobre au lundi 21 novembre 2016

RECEPISSE DE DEPOT
EN
SOUS-PREFECTURE DE SAINT-OMER

Nature des pièces	Nombre de pièces
Le registre d'enquête publique	1 exemplaire
Le dossier soumis à enquête publique du Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) de Gravelines, Oye-Plage et Grand-Fort-Philippe	1 exemplaire
La plaquette d'information sur le PPRL	20 exemplaires
Affiche supplémentaire relative à l'avis d'ouverture de l'enquête publique (format A2 de couleur jaune)	3 exemplaires

Je soussigné(e), *Mme Duflos*, ayant la fonction de *Chef de Bureau* à la **Sous-Préfecture de SAINT-OMER**, certifie avoir reçu ce jour les documents listés dans le présent récépissé de dépôt.

Sous-Préfecture de St Omer
Animation du Territoire
et du Développement Durable

41 rue Saint-Bertin
B.P. n° 90289
62504 SAINT-OMER CEDEX

Le *03/10/2016*
Pour le Sous-Préfet
La Secrétaire Générale,
Par Intérim

Signature et cachet

Charlotte Duflos
Charlotte DUFLOS

62 Boulevard de Belfort - CS 90007 - 59042 Lille Cedex
Tel : 03 28 03 83 00 - Fax : 03 28 03 83 10 - www.nord.gouv.fr

PRÉFECTURE DU NORD
PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Plan de prévention des risques littoraux par submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage



PRÉFET DU NORD

Direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM du Nord)
Service Sécurité Risques et Crises
Tel : 03 28 03 85 31
Fax : 03 28 03 85 12
ddtm-ssrc@nord.gouv.fr

OBJET : Enquête publique du Plan de Prévention des Risques Littoraux de Gravelines, Oye-Plage et Grand-Fort-Philippe du mardi 18 octobre au lundi 21 novembre 2016

**RECEPISSE DE DEPOT
EN
MAIRIE DE OYE-PLAGE**

Nature des pièces	Nombre de pièces
Le registre d'enquête publique	1 exemplaire
Le dossier soumis à enquête publique du Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) de Gravelines, Oye-Plage et Grand-Fort-Philippe	1 exemplaire
La plaquette d'information sur le PPRL	50 exemplaires
Affiche supplémentaire relative à l'avis d'ouverture de l'enquête publique (format A2 de couleur jaune)	3 exemplaires

Je soussigné(e), M. *Jean-Jacques DEBAENE*, ayant la fonction de *Secrétaire Mairie* à la mairie de **OYE-PLAGE**, certifie avoir reçu ce jour les documents listés dans le présent récépissé de dépôt.

Le - 3 OCT. 2016



Signature et cachet de la mairie

PRÉFECTURE DU NORD
PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Plan de prévention des risques littoraux par submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage



PRÉFET DU NORD

Direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM du Nord)
Service Sécurité Risques et Crises
Tel : 03 28 03 85 31
Fax : 03 28 03 85 12
ddtm-ssrc@nord.gouv.fr

OBJET : Enquête publique du Plan de Prévention des Risques Littoraux de Gravelines, Oye-Plage et Grand-Fort-Philippe du mardi 18 octobre au lundi 21 novembre 2016

RECEPISSE DE DEPOT EN MAIRIE DE GRAVELINES	
Nature des pièces	Nombre de pièces
Le registre d'enquête publique	1 exemplaire
Le dossier soumis à enquête publique du Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) de Gravelines, Oye-Plage et Grand-Fort-Philippe	1 exemplaire
La plaquette d'information sur le PPRL	50 exemplaires
Affiche supplémentaire relative à l'avis d'ouverture de l'enquête publique (format A2 de couleur jaune)	3 exemplaires

Je soussigné(e), *M. M^e Bettielli Virginie*, ayant la fonction de *secrétaire municipale* à la mairie de **GRAVELINES**, certifie avoir reçu ce jour les documents listés dans le présent récépissé de dépôt.

Le *03/11/2016*

Signature et cachet de la mairie

62 Boulevard de Belfort - CS 90007 - 59042 Lille Cedex
Tél : 03 28 03 83 00 - Fax : 03 28 03 83 10 - www.nord.gouv.fr

PRÉFECTURE DU NORD
PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Plan de prévention des risques littoraux par submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage



PRÉFET DU NORD

Direction départementale des territoires et de la
mer du Nord (DDTM du Nord)
Service Sécurité Risques et Crises
Tel : 03 28 03 85 31
Fax : 03 28 03 85 12
ddtm-ssrc@nord.gouv.fr

OBJET : Enquête publique du Plan de Prévention des
Risques Littoraux de Gravelines, Oye-Plage et Grand-
Fort-Philippe du mardi 18 octobre au lundi 21
novembre 2016

RECEPISSE DE DEPOT
EN
MAIRIE DE GRAND-FORT-PHILIPPE

Nature des pièces	Nombre de pièces
Le registre d'enquête publique	1 exemplaire
Le dossier soumis à enquête publique du Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) de Gravelines, Oye-Plage et Grand-Fort-Philippe	1 exemplaire
La plaquette d'information sur le PPRL	50 exemplaires
Affiche supplémentaire relative à l'avis d'ouverture de l'enquête publique (format A2 de couleur jaune)	3 exemplaires

Je soussigné(e), M. *VANNICOWANUKI* *leiteia* ayant la fonction
de *ADJOINT ADMINISTRATIF*
à la mairie de GRAND-FORT-PHILIPPE, certifie avoir reçu ce jour les documents
listés dans le présent récépissé de dépôt.



Le 03 OCT. 2016

Signature et cachet de la mairie

ANNEXE VI

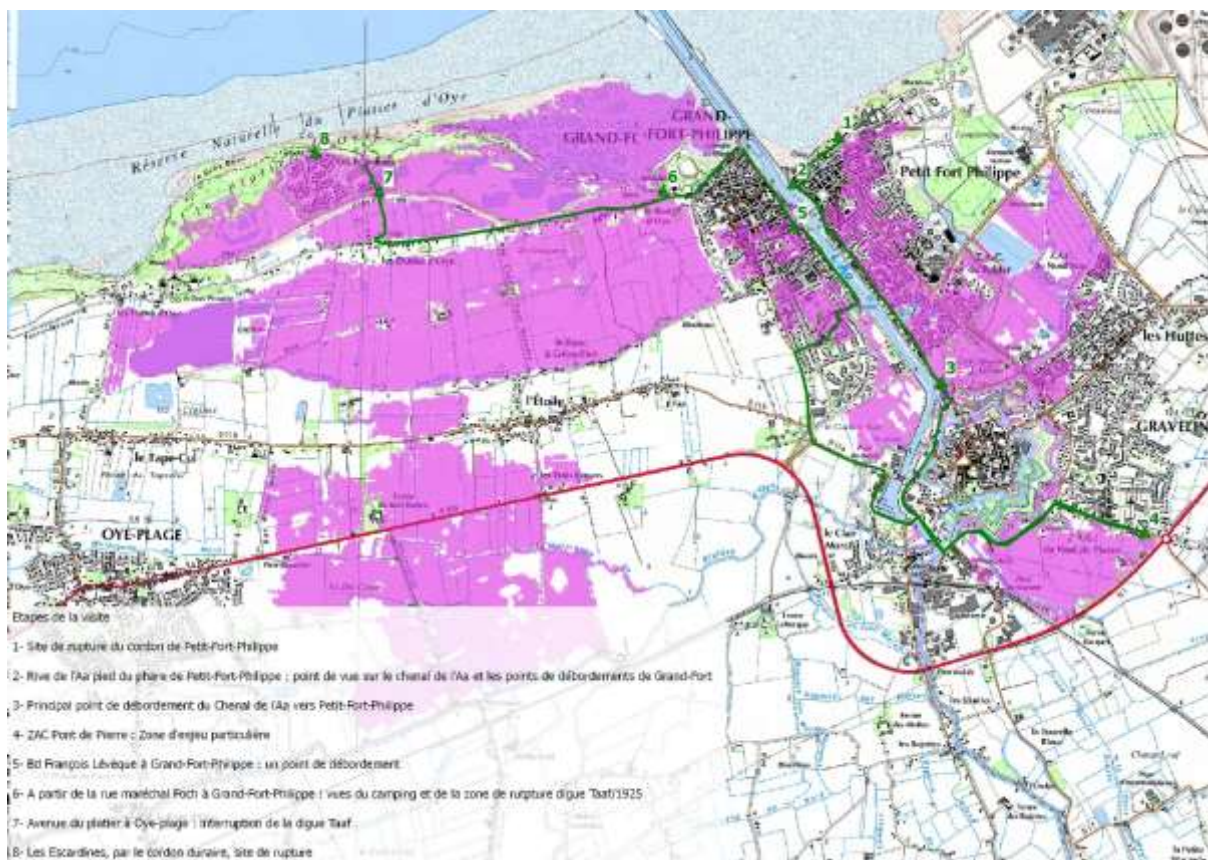
Procès-verbal de la visite des lieux

PROCÈS-VERBAL DE LA VISITE DES LIEUX DU 27 SEPTEMBRE 2016

A 14 heures 30, la commission d'enquête s'est transportée sur les différents sites représentatifs du projet de plan de prévention des risques littoraux par submersion marine des communes de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage, accompagné des représentants du maître d'ouvrage :

- Madame Chantal ROUDÉ, responsable de l'unité PPR du Service Sécurité Risques et Crises de la DDTM 59 (responsable du projet),
- madame Valérie ZIOLKOWSKI de la DDTM du Pas-de-Calais,
- monsieur Rémy KLINGELSCMITT, chargé d'études à la DDTM du Nord,
- monsieur David, SZAREK, chef de l'unité Eau, Environnement et risques de la Délégation territoriale des Flandres de la DDTM du Nord,
- monsieur Pascal DEPECKER, de Délégation territoriale des Flandres de la DDTM du Nord,
- monsieur Kevin CORSIEZ, du CEREMA chargé de missions auprès de la DDTM du Nord,
- monsieur Didier MAZET-BRACHET, gérant du bureau d'études ALP'GEORISQUES de Grenoble.

La visite s'est déroulée sur les communes de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage selon l'itinéraire suivant, établi par le maître d'ouvrage, comprenant 8 étapes représentatives des risques de rupture du cordon dunaire ou des points de débordement en cas de submersion marine.



La commission d'enquête a pu se rendre compte des risques encourus, des enjeux en cause et des raisons de leur classement dans le zonage réglementaire.

Plan de prévention des risques littoraux par submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage

Les photographies suivantes ont été prises par la commission d'enquête. Il est à préciser que cette visite a eu lieu alors que la mer était à marée basse.

ÉTAPE N°1

COMMUNE DE GRAVELINES - PLAGE DE PETIT-FORT-PHILIPPE



Vue de l'entrée de la base de voile où on constate une faiblesse du cordon dunaire sur 15 mètres.

ÉTAPE N°2

**COMMUNE DE GRAVELINES - PETIT-FORT-PHILIPPE
BOULEVARD DE L'EST**



Vues générales du chenal de l'Aa avec son accès à la mer et en arrière les communes de Gravelines (à gauche) et Grand-Fort-Philippe (à droite).



Vues générales du parking du Phare (inondé lors de la tempête Xaver) qui est un point de débordement.

ÉTAPE N°3

COMMUNE DE GRAVELINES - PETIT-FORT-PHILIPPE
INTERSECTION DES RUE PIERRE BROSSOLETTE, RUE DE LA PLAGE,
BOULEVARD LAMARTINE



Vues du principal point de débordement vers Petit-Fort-Philippe dans le chenal de l'Aa où on distingue nettement la hauteur d'eau à marée haute (flèche)



Vues générales du parc de jeux du Moulin Lebriez situé de l'autre côté de la rue Pierre Brossolette qui a été inondé lors de la tempête Xaver.

ÉTAPE N°4

COMMUNE DE GRAVELINES – ZAC DU PONT DE PIERRE



Vues générales du secteur le plus bas de la commune qui est classé en zone **rose** (aléa 2100).

ÉTAPE N°5

COMMUNE DE GRAND-FORT-PHILIPPE – PLACE AUX ESPAGNOLS



Vues générales du chenal de l'Aa à partir de la place qui est le point débordement de la commune. On voit nettement la hauteur d'eau à marée haute (flèche).



Vue de l'autre berge sur la commune de Gravelines et on constate que celle-ci est plus haute que celle qui borde la place aux Espagnols à Grand-Fort-Philippe.



Vues générales de la rue François Lévêque à partir de la place aux Espagnols où on voit nettement le dénivelé avec au fond de la rue une école primaire (flèche).

ÉTAPE N°6

COMMUNE DE GRAND-FORT-PHILIPPE – RUE DU MARÉCHAL FOCH



Vue de la résidence qui est en zone **rouge**



Vue de l'entrée du camping de la Plage qui est dans la bande de précaution



Vue de la digue de 1925 qui est un point de rupture avec derrière la résidence précitée.



Vue des marais bordant la digue de 1925 avec au fond le cordon dunaire

ÉTAPE N°7

COMMUNE DE OYE-PLAGE – AVENUE DU PLATIER



Franchissement de la digue Taff par la route reliant Grand-Fort-Philippe au quartier des Écardines de Oye-Plage.

ÉTAPE N°8

COMMUNE DE OYE-PLAGE – « LES ÉCARDINES »



Vues générales du cordon dunaire dans la réserve naturelle du Platier d'Oye et de la plage des Écardines



Vue à partir du cordon dunaire où on voit les premières maisons des Écardines qui sont en zone rouge mais aussi dans la bande de précaution



Vues générales des Écardines où on voit au fond le cordon dunaire (flèches).

La commission d'enquête a désiré poursuivre sa visite en se rendant au lieu-dit « l'Abri Côtier » sur la commune d'Oye-Plage qui est classé en zone rouge et aussi route des Dunes où se trouvent trois campings qui sont implantés dans la bande de précaution.

COMMUNE DE OYE-PLAGE – « L'ABRI CÔTIER »



Vues générales du lieu-dit « l'Abri Côtier » et du parking desservant la réserve naturelle du Platier d'Oye qui sont en zone **rouge**.



Vues générales de la réserve naturelle du Platier d'Oye donnant sur la mer, à partir du parking de l'Abri Côtier

COMMUNE DE OYE-PLAGE – ROUTE DES DUNES



Vue de l'entrée du camping du Casino

Vue de l'entrée du camping Clairette



Vue de l'entrée du camping des Dunes

La visite des lieux s'est terminée à 17 heures 30.

La commission d'enquête

Serge THELIEZ

Roger FEBURIE

Francis LECLAIRE

ANNEXE VII

Procès-verbaux des réunions

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 JUILLET 2016

A 15 heures 00, la commission d'enquête s'est réunie dans les locaux de la Direction départementale des territoires et de la mer du Nord, 62 boulevard de Belfort à Lille (59).

Etaient présents :

- Monsieur Serge THELIEZ, président,
- monsieur Roger FÉBURIE, membre titulaire,
- monsieur Francis LECLAIRE, membre titulaire.

La commission d'enquête a rejoint les représentants du maître d'ouvrage, à savoir :

- Madame Chantal ROUDÉ, responsable de l'unité PPR du Service Sécurité Risques et Crises de la DDTM 59 (responsable du projet),
- madame Claudie LARIDAN de la DDTM du Nord,
- madame Valérie ZIOLKOWSKI de la DDTM du Pas-de-Calais,
- monsieur Pierre WILLERVAL, de la Délégation territoriale des Flandres de la DDTM du Nord.

Ensemble, la commission d'enquête et le maître d'ouvrage ont mis en place les modalités de l'enquête publique sur le plan de prévention des risques littoraux par submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage.

Il a été convenu que l'enquête publique se déroulera du mardi 18 octobre 2016 au lundi 21 novembre 2016, soit pendant 34 jours.

Il a été convenu également de diviser le périmètre en trois secteurs et de tenir 5 permanences dans les communes de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage, soit un total de 15 permanences. La commission d'enquête ne voit pas l'utilité de déposer un dossier et un registre d'enquête dans les préfectures de Lille et Arras, ni dans les sous-préfectures de Dunkerque et St Omer car le public ne se rendra pas dans ces administrations pour déposer, et ceci pour plusieurs raisons (éloignement par rapport au site, le public ne va qu'occasionnellement dans ces administrations, accès difficile à cause de Vigipirate, etc.). A la rigueur, dans les sous-préfectures mais pas dans les préfectures. La commission d'enquête a dit son opposition à tenir des permanences dans les préfectures et sous-préfectures. Les dates, horaires et lieux des permanences ont été définis et remis au maître d'ouvrage pour qu'il puisse faire rédiger l'arrêté inter-préfectoral de mise à l'enquête publique par l'autorité organisatrice.

Le maître d'ouvrage va se renseigner auprès de l'autorité organisatrice sur l'opportunité de mettre des dossiers et des registres d'enquête en préfectures et sous-préfectures,

Concernant les parutions légales, la commission d'enquête a souhaité que celles-ci soient faites dans la Voix du Nord, éditions 59 et 62, Nord-Littoral, le Phare Dunkerquois, le Journal des Flandres et la Gazette du Nord-Pas-de-Calais. De cette façon, la publicité sera faite sur l'ensemble des deux départements et aussi localement. Elle sera faite le plus largement possible.

Le siège de l'enquête a été fixé à la mairie d'Oye-Plage qui est la commune la plus impactée par le projet.

Les courriers seront adressés à « Monsieur le Président de la commission d'enquête, mairie d'Oye-Plage, 87 avenue Paul Machy, 62215 OYE-PLAGE ».

Concernant l'affichage de l'avis de mise à l'enquête publique, il est obligatoire dans les mairies concernées. Il sera fait en préfectures et sous-préfectures suivant s'il y a des dossiers et des registres qui y seront déposés. Il a été convenu que sur les lieux de l'enquête, cet affichage sera

PRÉFECTURE DU NORD
PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Plan de prévention des risques littoraux par submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage

à la charge des mairies dans les endroits stratégiques qu'elles jugeront utiles. La commission d'enquête désire être avisée des lieux choisis afin de procéder au contrôle de l'affichage.

La commission d'enquête a souhaité que la publicité soit la plus large possible et notamment sur les sites Internet des DDTM 59 et 62, des préfectures et mairies.

Le maître d'ouvrage a informé la commission d'enquête que la consultation des PPA était terminée et que leurs avis seront joints au dossier dans le paragraphe de la consultation préalable.

La commission d'enquête a demandé si le dossier consultable actuellement sur le site Internet de la préfecture du Nord était celui qui sera soumis à l'enquête publique. Le maître d'ouvrage a répondu par l'affirmative, en précisant qu'il sera complété par les avis des PPA. La commission d'enquête a sollicité une version informatique du dossier définitif, ce qui sera fait.

La date de présentation du dossier par le maître d'ouvrage et son cabinet d'études a été fixée au mardi 27 septembre 2015, dans la matinée, à l'antenne du littoral de la DDTM 59, 30 rue de l'Hermitte à Dunkerque. Les dossiers et registres d'enquête seront cotés et paraphés par la commission d'enquête lors de cette réunion de présentation.

La date de la visite des lieux a été fixée au mardi 27 septembre 2016 dans l'après-midi.

Il a été convenu, d'un commun accord, que les registres et les dossiers seront déposés dans les mairies par la commission d'enquête le 3 octobre 2016 lors de la vérification de l'affichage.

La commission d'enquête a décidé de mettre en place un Vade-Mecum, un avis aux maires et un suivi de permanence. Elle s'est répartie les communes par secteur et a convenu que chaque commissaire enquêteur effectuera toutes les démarches inhérentes à l'enquête publique dans son secteur.

Le dossier d'enquête étant déjà consultable sur le site Internet de la préfecture du Nord, la commission d'enquête, par l'intermédiaire de monsieur Francis LECLAIRE, suite à une première lecture du dossier, a soumis au maître d'ouvrage quelques réflexions qui mériteraient des éclaircissements et des ajustements sur les waterings, l'ouvrage d'évacuation TIXIER de Dunkerque, les cotes marines, l'absence de repères de rue ou de route sur les documents graphiques et sur le choix de l'échelle 1/5000°.

La réunion s'est terminée à 17 heures 00.

La commission d'enquête

Serge THELIEZ



Roger FEBURIE



Francis LECLAIRE



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2016

A 09 heures 30, la commission d'enquête s'est réunie dans les locaux de la Délégation territoriale des Flandres de la Direction départementale des territoires et de la mer du Nord, 30, rue l'Hermite à Dunkerque (59).

Etaient présents :

- Monsieur Serge THELIEZ, président,
- monsieur Roger FÉBURIE, membre titulaire,
- monsieur Francis LECLAIRE, membre titulaire,
- monsieur CHRISTIAN MAJCHEREK, membre suppléant.

La commission d'enquête a rejoint les représentants du maître d'ouvrage, à savoir :

- Madame Chantal ROUDÉ, responsable de l'unité PPR du Service Sécurité Risques et Crises de la DDTM du Nord (responsable du projet),
- Monsieur Rémy KLINGELSCMITT, chargé d'études à la DDTM du Nord,
- madame Valérie ZIOLKOWSKI de la DDTM du Pas-de-Calais,
- monsieur David SZAREK, chef d'unité Eau, environnement et risques de la Délégation territoriale des Flandres de la DDTM du Nord,
- monsieur Pierre WILLERVAL, de la Délégation territoriale des Flandres de la DDTM du Nord,
- monsieur Pascal DEPECKER, de la Délégation territoriale des Flandres de la DDTM du Nord,
- monsieur Kevin CORSIEZ, du CEREMA chargé de missions auprès de la DDTM du Nord,
- monsieur Didier MAZET-BRACHET, gérant du bureau d'études ALP'GEORISQUES de Grenoble.

La commission d'enquête et le maître d'ouvrage ont définis les dernières modalités de l'enquête publique sur le plan de prévention des risques littoraux par submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage.

La commission d'enquête a pris acte que les sous-préfectures de Dunkerque et Saint-Omer avaient été retenues pour recevoir le public et qu'un dossier et un registre d'enquête y seraient déposés.

Elle a pris acte également que les parutions légales se feront dans quatre journaux au lieu de deux habituellement, à savoir la Voix du Nord, Nord Littoral, le Phare Dunkerquois et la Gazette du Nord-Pas-de-Calais.

Le maître d'ouvrage a remis à la commission d'enquête les dossiers pour leur usage personnel et un CD-Rom comprenant l'ensemble du dossier soumis à l'enquête publique.

Il a remis également les dossiers et les registres d'enquête qui seront déposés dans les sous-préfectures et les mairies par la commission d'enquête comme il avait été convenu lors de la réunion préparatoire.

Le président de la commission d'enquête a côté et paraphé les registres d'enquête et les dossiers ont été visés par les membres de la commission d'enquête.

La commission d'enquête a fait part aux intervenants qu'elle avait été sollicitée par un représentant de la mairie de Gravelines pour qu'elle organise une réunion publique pendant l'enquête publique. Cette demande a été rejetée car la concertation préalable a été dense, notamment par la tenue d'une consultation du public en juin avec possibilité de s'exprimer sur

Plan de prévention des risques littoraux par submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage

des registres. De plus, les élus et leurs représentants techniques ont participé aux nombreuses réunions du comité technique (COTEC) et du comité de concertation (COCON) mis en place lors de l'élaboration du projet, à charge pour eux d'informer leurs administrés de l'avancée des travaux. Il a été précisé que pendant l'enquête publique, la commission d'enquête a pour mission, non seulement de recueillir les observations, mais aussi de renseigner la population sur le projet. La commission d'enquête a indiqué au représentant de la mairie de Gravelines que le maire avait la possibilité, à son initiative, d'organiser une réunion publique avant le début de l'enquête publique.

Le maître d'ouvrage a approuvé cette décision de refus et a indiqué qu'il avait été sollicité également mais qu'il avait renvoyé son interlocuteur vers la commission d'enquête, seule habilitée à accepter ou non la tenue d'une réunion publique conformément au code de l'environnement.

A 10 heures 30, le maître d'ouvrage et le gérant du bureau d'études ont présenté le projet à l'aide d'un diaporama très complet. Cette présentation a porté sur les aléas, les enjeux, les isocotes, le zonage réglementaire et le règlement de façon concise et précise. La commission d'enquête a posé plusieurs questions sur les choix retenus, les réponses ont été satisfaisantes et ont éclairées la commission d'enquête pour qu'elle puisse répondre aux interrogations du public. Elle a apprécié la qualité de la présentation.

La réunion s'est terminée à 13 heures 00.

La commission d'enquête

Serge THELIEZ



Roger FEBURIE



Francis LECLAIRE



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 02 NOVEMBRE 2016

A 09 heures 30, la commission d'enquête s'est réunie dans la salle de réunion de l'Espace Dolto à la mairie d'Oye-Plage.

Etaient présents :

- Monsieur Serge THELIEZ, président,
- monsieur Roger FÉBURIE, membre titulaire,
- monsieur Francis LECLAIRE, membre titulaire.

La commission d'enquête a procédé à la retranscription des observations du public qu'elle a recueillies jusqu'à présent.

Elle a rédigé les questions qu'elle posera au maître d'ouvrage sur les points particuliers du dossier qui lui semblent mériter des éclaircissements.

Elle a étudié les remarques du public concernant les travaux prescrits dans toutes les zones réglementées.

Elle a défini les modalités pour la deuxième partie de l'enquête.

La réunion s'est terminée à 16 heures 30 avec une pause-déjeuner à midi.

La commission d'enquête

Serge THELIEZ



Roger FEBURIE



Francis LECLAIRE



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 NOVEMBRE 2016

A 09 heures 30, la commission d'enquête s'est réunie dans la salle de réunion de l'Espace Dolto à la mairie d'Oye-Plage.

Etaient présents :

- Monsieur Serge THELIEZ, président,
- monsieur Roger FÉBURIE, membre titulaire,
- monsieur Francis LECLAIRE, membre titulaire.

La commission d'enquête a vérifié la conformité de la clôture des registres d'enquête.

Elle a comptabilisé et vérifié la conformité des certificats d'affichage remis par les mairies, ainsi que des délibérations des conseils municipaux déjà parvenues.

Elle a recensé les observations portées sur les registres d'enquête et les courriers joints.

Elle les a analysées et retranscrites intégralement dans le rapport.

Elle a rédigé les questions qu'elle désire poser au maître d'ouvrage pour plus ample information. Ces questions seront jointes au procès-verbal de synthèse des observations du public qui sera transmis au maître d'ouvrage pour qu'il puisse y répondre dans les quinze jours après remise.

La réunion s'est terminée à 17 heures 00 avec une pause-déjeuner à midi.

La commission d'enquête

Serge THELIEZ



Roger FEBURIE



Francis LECLAIRE



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 NOVEMBRE 2016

A 09 heures 30, la commission d'enquête s'est réunie dans les locaux de la Délégation territoriale des Flandres de la Direction départementale des territoires et de la mer du Nord, 30, rue l'Hermite à Dunkerque (59).

Etaient présents :

- Monsieur Serge THELIEZ, président,
- monsieur Roger FÉBURIE, membre titulaire,
- monsieur Francis LECLAIRE, membre titulaire.

La commission d'enquête a rejoint les représentants du maître d'ouvrage, à savoir :

- Madame MASSON, Marie-Céline, chef du Service Sécurité Risques et Crises de la DDTM du Nord ;
- madame Chantal ROUDÉ, responsable de l'unité PPR du Service Sécurité Risques et Crises de la DDTM du Nord (responsable du projet) ;
- monsieur Rémy KLINGELSCMITT, chargé d'études à la DDTM du Nord ;
- madame Valérie ZIOLKOWSKI de la DDTM du Pas-de-Calais ;
- monsieur David SZAREK, chef d'unité Eau, environnement et risques de la Délégation territoriale des Flandres de la DDTM du Nord ;
- monsieur Pierre WILLERVAL, de la Délégation territoriale des Flandres de la DDTM du Nord ;
- monsieur Pascal DEPECKER, de la Délégation territoriale des Flandres de la DDTM du Nord.

La commission d'enquête a remis au maître d'ouvrage le procès-verbal de notification des observations du public, conformément aux dispositions de l'article R.128-18 du code de l'environnement, qui comprend 208 observations et 6 questions posées par la commission d'enquête.

Elle a fait remarquer que les registres des sous-préfectures de Dunkerque et Saint-Omer étaient vierges et qu'à l'avenir il est inutile de déposer un dossier et un registre d'enquête dans les préfectures et les sous-préfectures car le public ne se rendra pas dans ces administrations pour déposer pour les raisons évoquées lors de la réunion du 21 juillet 2016.

La commission d'enquête a présenté et expliqué les principales remarques déposées par le public. Elle a fait remarquer que les thèmes abordés sont différents à Oye-Plage qu'à Gravelines et Grand-Fort-Philippe en raison de la particularité du lotissement des Écardines situé en zone rouge. A Oye-Plage, l'inquiétude des habitants se concentre sur les prescriptions sur les biens et activités existants. Alors, qu'à Gravelines et Grand-Fort-Philippe les demandes concernent principalement les mesures de protection pour éviter la submersion marine, c'est-à-dire les travaux sur les digues, cordons dunaires et chenal de l'Aa.

La commission d'enquête a détaillé les questions qu'elle a posées.

La commission d'enquête et les représentants du maître d'ouvrage ont débattu de façon constructive sur les observations et les réponses qui seront apportées.

Plan de prévention des risques littoraux par submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage

Il a été convenu que le maître d'ouvrage fera parvenir son mémoire en réponse avant le 14 décembre 2016 par voie électronique et par courrier.

La réunion s'est terminée à 11 heures 30.

La commission d'enquête

Serge THELIEZ



Roger FEBURIE



Francis LECLAIRE



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 DÉCEMBRE 2016

A 09 heures 30, la commission d'enquête s'est réunie dans la salle de réunion de l'Espace Dolto à la mairie d'Oye-Plage.

Etaient présents :

- Monsieur Serge THELIEZ, président,
- monsieur Roger FÉBURIE, membre titulaire,
- monsieur Francis LECLAIRE, membre titulaire.

La commission d'enquête a procédé à une analyse détaillée du mémoire en réponse de la DDTM du Nord qu'elle avait reçu le 12 décembre 2016 par voie électronique.

Elle a retranscrit dans le rapport les réponses du pétitionnaire et les analyses qu'elle a émis à celles-ci.

Elle a finalisé le rapport qui a été rédigé en commun.

La réunion s'est terminée à 17 heures 00 avec une pause-déjeuner à midi.

La commission d'enquête

Serge THELIEZ



Roger FEBURIE



Francis LECLAIRE



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 DÉCEMBRE 2016

A 09 heures 30, la commission d'enquête s'est réunie dans la salle de réunion de l'Espace Dolto à la mairie d'Oye-Plage.

Etaient présents :

- Monsieur Serge THELIEZ, président,
- monsieur Roger FÉBURIE, membre titulaire,
- monsieur Francis LECLAIRE, membre titulaire.

La commission d'enquête a rédigé les conclusions motivées sur le projet de plan de prévention des risques littoraux de Gravelines à Oye-Plage.

La réunion s'est terminée à 17 heures 00 avec une pause-déjeuner à midi.

La commission d'enquête

Serge THELIEZ



Roger FEBURIE



Francis LECLAIRE



ANNEXE VIII

Procès-verbaux d'audition des maires

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DES MAIRES

Le huit novembre deux mille seize

Nous, **THELIEZ** Serge, commissaire enquêteur, président de la commission d'enquête, dressons le présent procès-verbal concernant le déroulement des opérations de l'enquête.

- Vu le Code de l'environnement,
- Vu l'article 7 du décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995, modifié par l'article 5 du décret n°2005-3 du 4 janvier 2005,
- Vu l'article 8 de l'arrêté inter-préfectoral en date du 26 août 2016 de monsieur le préfet du Nord et de madame la préfète du Pas-de-Calais.

A 11 heures 30, nous trouvant à la mairie d'Oye-Plage (62) procédons à l'audition de monsieur **MAJEWICZ**, Olivier, maire de la commune qui nous déclare :

« Concernant le plan de prévention des risques littoraux par submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage, objet de la présente enquête publique, en ma qualité de maire de la commune d'Oye-Plage (62) je confirme que le conseil municipal et moi-même sommes favorables à ce PPRL comme nous en avons délibéré le 13 juin 2016. Délibération qui est jointe au dossier d'enquête. Je confirme également que nous demandons deux ajustements qui nous semblent indispensables, à savoir :

- que les services de l'État procèdent à un diagnostic complet (maison par maison) de la vulnérabilité des habitations se trouvant dans et entre les bandes de précaution figurant dans la cartographie du zonage réglementaire (lotissement Les Écardines et route des Dunes).
- que les services de l'État informent, conseillent et accompagnent directement les propriétaires des lieux de résidence et d'hébergement se trouvant dans ces secteurs, dans leurs démarches visant à répondre aux mesures de sécurité obligatoires reprises au Titre IV.2 à IV.2.4., en prenant bien compte le handicap auquel certaines personnes sont confrontées.

La municipalité va se conformer aux prescriptions du règlement du présent PPRL pour les mesures qui lui incombent, lorsqu'il sera approuvé. Nous avons déjà établi un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et nous le diffuserons. Un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) existe déjà et il est en application, avec une attention toute particulière au lotissement des Écardines. Nous avons également un registre des personnes vulnérables qui rend prioritaires certaines personnes pour une mise à l'abri en cas d'événement majeur. Enfin nous allons procéder à l'affichage des consignes de sécurité comme il est prévu dans le règlement du PPRL, ainsi qu'à l'inventaire et établissement des repères de crues. Une information périodique sera effectuée également.

Pour compléter les demandes du conseil municipal, je voudrais que le diagnostic soit pris en charge par l'État au regard de l'historique des Écardines. »

Le 8 novembre 2016 à 12 heures 30.

Le Maire



Le Président de la Commission d'enquête



PRÉFECTURE DU NORD
PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Plan de prévention des risques littoraux par submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DES MAIRES

Le dix novembre deux mille seize

Nous, **FEBURIE Roger**, commissaire enquêteur, membre titulaire de la commission d'enquête, dressons le présent procès-verbal concernant le déroulement des opérations de l'enquête.

- Vu le Code de l'environnement,
- Vu l'article 7 du décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995, modifié par l'article 5 du décret n°2005-3 du 4 janvier 2005,
- Vu l'article 8 de l'arrêté inter-préfectoral en date du 26 août 2016 de monsieur le préfet du Nord et de madame la préfète du Pas-de-Calais.

A quinze heures nous trouvant à la mairie de Gravelines (59) procédons à l'audition de monsieur **RINGOT, Bertrand**, maire de la commune qui nous déclare :

« Concernant le plan de prévention des risques littoraux submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage, objet de la présente enquête publique, en ma qualité de maire de la commune de Gravelines (59) je confirme que le conseil municipal et moi-même sommes favorables à ce P.P.R.L. sous réserve à la prise en compte des remarques formulées comme nous en avons délibéré le 6 juillet.2016. Je vous remets la copie de cette délibération qui est jointe au dossier d'enquête.

Nous avons constaté que les prescriptions étaient plus argumentées au niveau de la zone rouge et nous souhaiterions que ces prescriptions deviennent des recommandations avec incitation aux travaux dans les zones bleues.

Il est exact que lors de la réunion publique, je me suis engagé (la commune), à prendre en charge les diagnostics détaillés sous une forme restant à définir, en tenant compte des préconisations finales pour la mise aux normes des maisons concernées par le P.P.R.L.

Simultanément à ce P.P.R.L. Il serait légitime que le département du Nord procède au dragage du chenal de l'Aa (facilitateur hydraulique), que la Communauté Urbaine de Dunkerque procède au confortement des perrés avec reprise des points bas notamment au sud du chenal , de PETIT FORT PHILIPPE et GRAND FORT PHILIPPE, dans le cadre de sa compétence GEMAPI, que la commune gestionnaire de la dune de PETIT FORT PHILIPPE procède au niveau du char à voile, à tous travaux générant un confortement de la dune.

La municipalité va se conformer aux prescriptions du règlement du présent P.P.R.L. Pour les mesures qui lui incombent, lorsqu'il sera approuvé. Nous établirons un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et nous le diffuserons auprès de la population. Concernant le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), il existe déjà et est en application. Nous détenons un registre des personnes vulnérables, qui permet aux personnes les plus vulnérables de se faire connaître et les rend prioritaires pour une mise à l'abri en cas d'événement majeur. Nous procéderons à l'affichage des consignes de sécurité comme il est prévu dans le règlement

PRÉFECTURE DU NORD
PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Plan de prévention des risques littoraux par submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage

du P.P.R.L. ainsi, qu'à l'inventaire et l'établissement des repères de crues. Une information périodique sera faite également.

Le maire de GRAVELINES va solliciter officiellement le Président de la Communauté Urbaine, afin qu'un accompagnement renforcé auprès des particuliers soit mis en œuvre dans le cadre des différents P.P.R. »


Le Maire

Le dix novembre 2016 à seize heures,

Le Commissaire enquêteur



PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DES MAIRES

Le 21 novembre 2016

Nous, **LECLAIRE** Francis, commissaire enquêteur, membre titulaire de la commission d'enquête, dressons le présent procès-verbal concernant le déroulement des opérations de l'enquête.

- Vu le Code de l'environnement,
- Vu l'article 7 du décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995, modifié par l'article 5 du décret n°2005-3 du 4 janvier 2005,
- Vu l'article 8 de l'arrêté inter-préfectoral en date du 26 août 2016 de Monsieur le Préfet du Nord et de Madame la Préfète du Pas-de-Calais.

A 10 heures 00, nous trouvant à la mairie de GRAND-FORT-PHILIPPE (59) procédons à l'audition de Monsieur CLINQUART, Sony, maire de la commune qui nous déclare :

« Concernant le plan de prévention des risques littoraux submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage, objet de la présente enquête publique, en ma qualité de maire de la commune de GRAND-FORT-PHILIPPE (59) :

je confirme que le Conseil Municipal et moi-même sommes favorables à ce PPRL comme nous en avons délibéré le 22 juin 2016. Délibération qui est jointe au dossier d'enquête. Je confirme également que nous demandons deux ajustements qui nous semblent indispensables, à savoir :

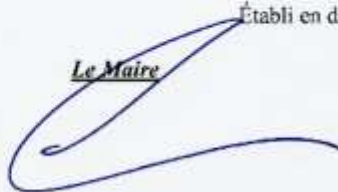
– concernant le camping municipal, la ville de Grand-Fort-Philippe s'interroge sur la prise en charge financière des prescriptions et/ou recommandations concernant ce site. Ce camping représente, en effet, un enjeu majeur en terme de rayonnement touristique et potentiel économique.

– D'autre part, les nombreux désordres structurels récurrents des perrés existants le long du chenal de l'Aa, inquiètent fortement un grand nombre de nos concitoyens. De ce point de vue, une étude est actuellement menée par les services de la CUD à travers de sa compétence GEMAPI.

Je remets, ce jour, le certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique concernant le plan de prévention des risques littoraux submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage conformément à l'article 10 de l'arrêté inter-préfectoral en date du 26 août 2016 de Monsieur le Préfet du Nord et de Madame la Préfète du Pas-de-Calais. »

Établi en deux exemplaires, le 21 novembre 2016 à 11 heures00

Le Maire



Le Commissaire enquêteur



ANNEXE IX

Suivis de permanence

SUIVI DE PERMANENCE :

- **Date :** 18 octobre 2016
- **Lieu et Commune :** Mairie d'Oye-Plage
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
 - Mr THELIEZ, Serge
- **Horaires :**
 - *Heure d'ouverture :* 09H00
 - *Heure de fermeture :* 12H00
- **Conditions d'Accueil :**
 - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* salle de réunion au 1^{er} étage dans l'Espace Dolto situé juste derrière la mairie avec espace d'attente.
 - *Accès des personnes à mobilité réduite :* non.
 - *Ligne téléphonique :* non
 - *Possibilité de photocopies :* oui
- **Conformité du dossier d'enquête :**
 - Le dossier d'enquête :
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
 - Le registre d'enquête :
 - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 18 octobre 2016
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
 - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
 - ✓ *Nombre d'observations :* 0
 - ⇒ *Nb. Mention sur le registre :* 0
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 0
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
 - ✓ *Autres remarques :* néant
 - Activité durant la permanence :
 - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 7
 - ✓ *Nombre et types d'observations :* 5
 - ⇒ *Nb. Ecrites :* 4
 - ⇒ *Nb. Orales :* 1
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 0
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
 - *Un élu :* Non.
 - *Un personnel municipal :* Oui, monsieur DEBAENE du service urbanisme.
 - *Teneur de l'entretien :* Remise du dossier et du registre d'enquête.
- **Observations :**

Vérification de l'affichage extérieur mairie. Entretien avec VDN et Nord Littoral

SUIVI DE PERMANENCE :

- **Date :** 18 octobre 2016
- **Lieu et Commune :** Mairie de Grand-Fort-Philippe
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
 - Mr LECLAIRE Francis
- **Horaires :**
 - *Heure d'ouverture :* 08H30
 - *Heure de fermeture :* 11H30
- **Conditions d'Accueil :**
 - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* salle de réunion au 1^{er} étage. Espace d'attente avec sièges en dehors de la pièce de permanence.
 - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui, par ascenseur.
 - *Ligne téléphonique :* oui
 - *Possibilité de photocopies :* oui
- **Conformité du dossier d'enquête :**
 - Le dossier d'enquête :
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
 - Le registre d'enquête :
 - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 18 octobre 2016
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
 - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
 - ✓ *Nombre d'observations :* 0
 - ⇒ *Nb. Mention sur le registre :* 0
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 0
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
 - ✓ *Autres remarques :* néant
 - Activité durant la permanence :
 - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 8
 - ✓ *Nombre et types d'observations :* 4
 - ⇒ *Nb. Ecrites :* 7
 - ⇒ *Nb. Orales :* 1
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 0
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
 - *Un élu :* oui – adjoint à l'urbanisme.
 - *Un personnel municipal :* oui
 - *Teneur de l'entretien :* élu s'est informé sur qui appliquera les prescriptions et les recommandations après approbation du PPRL. Désignation de la salle de permanence.
- **Observations :** Vérification de l'affichage extérieur mairie.

SUIVI DE PERMANENCE :

- **Date :** 20 octobre 2016
- **Lieu et Commune :** Mairie de Gravelines
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
Mr FEBURIE Roger
- **Horaires :**
Heure d'ouverture : 13H45
Heure de fermeture : 17H15
- **Conditions d'Accueil :**
 - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* salle de réunion au rez-de-chaussée surélevé. Espace d'attente avec sièges en dehors de la pièce de permanence.
 - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui.
 - *Ligne téléphonique :* oui
 - *Possibilité de photocopies :* oui
- **Conformité du dossier d'enquête :**
 - Le dossier d'enquête :
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
 - Le registre d'enquête :
 - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 18 octobre 2016
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
 - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
 - ✓ *Nombre d'observations :* 0
 - Nb. Mention sur le registre :* 0
 - Nb. Courriers :* 0
 - Nb. Courriels (e-mail) :* 0
 - ✓ *Autres remarques :* néant
 - Activité durant la permanence :
 - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 6
 - ✓ *Nombre et types d'observations :* 5
 - ⇒ *Nb. Ecrites :* 3
 - ⇒ *Nb. Orales :* 2
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 0
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
 - *Un élu :* Non mais passage de Monsieur RINGOT Maire de Gravelines
 - *Un personnel municipal :* oui – Madame BETTINELLI Bureau Urbanisme
 - *Teneur de l'entretien :* Tenue et suivi du registre d'E.P. - Insertion du PPRL sur le site informatique de la mairie,
- **Observations :** Vérification de l'affichage extérieur mairie.

SUIVI DE PERMANENCE :

- **Date :** 24 octobre 2016
- **Lieu et Commune :** Mairie de Grand-Fort-Philippe
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
 - Mr LECLAIRE Francis
- **Horaires :**
 - *Heure d'ouverture :* 13H30
 - *Heure de fermeture :* 17H15
- **Conditions d'Accueil :**
 - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* salle de réunion au 1^{er} étage comportant une grande table ovale et 10 sièges. Espace d'attente avec sièges en dehors de la pièce de permanence.
 - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui, par ascenseur.
 - *Ligne téléphonique :* oui
 - *Possibilité de photocopies :* oui
- **Conformité du dossier d'enquête :**
 - *Le dossier d'enquête :*
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
 - *Le registre d'enquête :*
 - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 18 octobre 2016
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
 - *Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :*
 - ✓ *Nombre d'observations :* 4
 - ⇒ *Nb. Mention sur le registre :* 4
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 0
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
 - ✓ *Autres remarques :* néant
 - *Activité durant la permanence :*
 - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 4
 - ✓ *Nombre et types d'observations :* 4
 - ⇒ *Nb. Ecrites :* 2
 - ⇒ *Nb. Orales :* 2
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 0
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
 - *Un élu :* oui – Monsieur CLINQUART maire + Monsieur CONDEN-ESCOBAR adjoint à l'urbanisme + Madame GIONNAN conseillère municipale + Monsieur TESSIER délégué du camping.
 - *Un personnel municipal :* oui pour remise dossier et registre

Plan de prévention des risques littoraux par submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage

- *Teneur de l'entretien* : réunion informelle sur les prescriptions concernant le camping.
- **Observations :**
Vérification de l'affichage extérieur mairie.

SUIVI DE PERMANENCE :

- **Date :** 26 octobre 2016
- **Lieu et Commune :** Mairie de Gravelines
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
Mr FEBURIE Roger
- **Horaires :**
Heure d'ouverture : 09H00
Heure de fermeture : 12H00
- **Conditions d'Accueil :**
 - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* salle de réunion au rez-de-chaussée surélevé. Espace d'attente avec sièges en dehors de la pièce de permanence.
 - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui.
 - *Ligne téléphonique :* oui
 - *Possibilité de photocopies :* oui
- **Conformité du dossier d'enquête :**
 - Le dossier d'enquête :
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
 - Le registre d'enquête :
 - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 18 octobre 2016
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
 - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
 - ✓ *Nombre d'observations :* 6 (4 écrites – 2 orales)
Nb. Mention sur le registre : 6
Nb. Courriers : 0
Nb. Courriels (e-mail) : 0
 - ✓ *Autres remarques :* 1 plan joint à la déposition écrite (GRV3E)
 - Activité durant la permanence :
 - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 8
 - ✓ *Nombre et types d'observations :* 7
 - ⇒ *Nb. Ecrites :* 4
 - ⇒ *Nb. Orales :* 3
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 0
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
 - **Entretien avec une personne de la Mairie :**
 - *Un élu :* néant
 - *Un personnel municipal :* oui – Cabinet du Maire
 - *Teneur de l'entretien :* Informations sur la réunion publique, suivi du dossier PPRL
- **Observations :** Vérification de l'affichage extérieur mairie.

SUIVI DE PERMANENCE :

- **Date :** 26 octobre 2016
- **Lieu et Commune :** Mairie d'Oye-Plage
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
 - Mr THELIEZ, Serge
- **Horaires :**
 - *Heure d'ouverture :* 14H00
 - *Heure de fermeture :* 17H00
- **Conditions d'Accueil :**
 - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* salle de réunion au rez-de-chaussée dans l'Espace Dolto situé juste derrière la mairie avec espace d'attente.
 - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui
 - *Ligne téléphonique :* non
 - *Possibilité de photocopies :* oui
- **Conformité du dossier d'enquête :**
 - Le dossier d'enquête :
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
 - Le registre d'enquête :
 - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 18 octobre 2016
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
 - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
 - ✓ *Nombre d'observations :* 5
 - ⇒ *Nb. Mention sur le registre :* 5
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 0
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
 - ✓ *Autres remarques :* néant
 - Activité durant la permanence :
 - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 16
 - ✓ *Nombre et types d'observations :* 13
 - ⇒ *Nb. Ecrites :* 9
 - ⇒ *Nb. Orales :* 3
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 1
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
 - *Un élu :* Non.
 - *Un personnel municipal :* Oui, adjoint au responsable de l'urbanisme.
 - *Teneur de l'entretien :* Remise du dossier et du registre d'enquête.
- **Observations :**

Vérification de l'affichage extérieur mairie.

SUIVI DE PERMANENCE :

- **Date :** 03 novembre 2016
- **Lieu et Commune :** Mairie de Grand-Fort-Philippe
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
 - Mr LECLAIRE Francis
- **Horaires :**
 - *Heure d'ouverture :* 08H30
 - *Heure de fermeture :* 11H30
- **Conditions d'Accueil :**
 - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* Salle de réunion au 1er étage comportant une grande table ovale et 10 sièges. Espace d'attente avec sièges en dehors de la pièce de permanence,
 - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui, par ascenseur.
 - *Ligne téléphonique :* oui + wifi
 - *Possibilité de photocopies :* oui
- **Conformité du dossier d'enquête :**
 - *Le dossier d'enquête :*
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
 - *Le registre d'enquête :*
 - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 18 octobre 2016
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
 - *Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :*
 - ✓ *Nombre d'observations :* 8
 - ⇒ *Nb. Mention sur le registre :* 8
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 0
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
 - ✓ *Autres remarques :* néant
 - *Activité durant la permanence :*
 - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 03
 - ✓ *Nombre et types d'observations :* 02
 - ⇒ *Nb. Ecrites :* 0
 - ⇒ *Nb. Orales :* 2
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 0
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
 - *Un élu :* Non.
 - *Un personnel municipal :* Oui, 1 : adjoint au responsable de l'urbanisme.
2: M Aurélien PAILLART, chargé de communication.
 - *Teneur de l'entretien :* 1 : Remise du dossier et du registre d'enquête.

Plan de prévention des risques littoraux par submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage

2: M PAILLART prépare un article pour le bulletin municipal de nov/déc 2016. Il souhaitait connaître le déroulement d'une enquête publique jusqu'à la remise de notre rapport et l'accès au public de ces documents, informations transmises.

➤ **Observations** : Vérification de l'affichage extérieur mairie.

SUIVI DE PERMANENCE :

- **Date :** 3 novembre 2016
- **Lieu et Commune :** Mairie d'Oye-Plage
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
 - Mr THELIEZ, Serge
- **Horaires :**
 - *Heure d'ouverture :* 16H00
 - *Heure de fermeture :* 19H00
- **Conditions d'Accueil :**
 - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* salle de réunion au rez-de-chaussée dans l'Espace Dolto situé juste derrière la mairie avec espace d'attente.
 - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui.
 - *Ligne téléphonique :* non
 - *Possibilité de photocopies :* oui
- **Conformité du dossier d'enquête :**
 - Le dossier d'enquête :
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
 - Le registre d'enquête :
 - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 18 octobre 2016
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
 - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
 - ✓ *Nombre d'observations :* 19
 - ⇒ *Nb. Mention sur le registre :* 19
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 1
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
 - ✓ *Autres remarques :* néant
 - Activité durant la permanence :
 - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 7
 - ✓ *Nombre et types d'observations :* 6
 - ⇒ *Nb. Ecrites :* 2
 - ⇒ *Nb. Orales :* 2
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 2
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
 - *Un élu :* Non.
 - *Un personnel municipal :* Oui, adjoint au responsable de l'urbanisme.
 - *Teneur de l'entretien :* Remise du dossier et du registre d'enquête.
- **Observations :**

Vérification de l'affichage extérieur mairie.

SUIVI DE PERMANENCE :

- **Date :** 5 novembre 2016
- **Lieu et Commune :** Mairie de Gravelines
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
Mr FEBURIE Roger
- **Horaires :**
Heure d'ouverture : 09H00
Heure de fermeture : 12H00
- **Conditions d'Accueil :**
 - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* salle de réunion au rez-de-chaussée surélevé. Espace d'attente avec sièges en dehors de la pièce de permanence.
 - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui.
 - *Ligne téléphonique :* oui
 - *Possibilité de photocopies :* oui
- **Conformité du dossier d'enquête :**
 - Le dossier d'enquête :
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
 - Le registre d'enquête :
 - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 18 octobre 2016
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
 - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
 - ✓ *Nombre d'observations :* 14 (8 écrites – 5 orales – 1 courrier)
 - ⇒ *Nb. Mention sur le registre :* 13
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 1
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
 - ✓ *Autres remarques :* 1 plan joint à la déposition écrite (GRV-E-03)
 - Activité durant la permanence :
 - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 19
 - ✓ *Nombre et types d'observations :* 13
 - ⇒ *Nb. Ecrites :* 11
 - ⇒ *Nb. Orales :* 2
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 0
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
 - *Un élu :* néant
 - *Un personnel municipal :* Mr LEUREGANS Vincent (*chargé de mission du développement durable*)
 - *Teneur de l'entretien :* Remise du dossier et du registre de l'enquête,

Plan de prévention des risques littoraux par submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage

- **Observations** : Monsieur LEUREGANS Vincent a proposé aux personnes à se situer sur la carte lorsqu'ils rencontraient des problèmes lorsqu'il était sollicité. Vérification de l'affichage extérieur mairie.

SUIVI DE PERMANENCE :

- **Date :** 8 novembre 2016
- **Lieu et Commune :** Mairie de Gravelines
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
Mr FEBURIE Roger
- **Horaires :**
Heure d'ouverture : 14H00
Heure de fermeture : 17H00
- **Conditions d'Accueil :**
 - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* salle de réunion au rez-de-chaussée surélevé. Espace d'attente avec sièges en dehors de la pièce de permanence.
 - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui.
 - *Ligne téléphonique :* oui
 - *Possibilité de photocopies :* oui
- **Conformité du dossier d'enquête :**
 - Le dossier d'enquête :
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
 - Le registre d'enquête :
 - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 18 octobre 2016
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
 - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
 - ✓ *Nombre d'observations :* 27 (19 écrites – 7 orales – 1 courrier)
Nb. Mention sur le registre : 26
Nb. Courriers : 1
Nb. Courriels (e-mail) : 0
 - ✓ *Autres remarques :* 1 plan joint à la déposition écrite (GRV3E)
 - Activité durant la permanence :
 - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 9
 - ✓ *Nombre et types d'observations :* 7
 - ⇒ *Nb. Ecrites :* 4
 - ⇒ *Nb. Orales :* 3
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 0
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
 - *Un élu :* néant
 - *Un personnel municipal :* Mr LEUREGANS Vincent
 - *Teneur de l'entretien :* Remise du dossier et du registre de l'enquête, rendez-vous pour l'audition de monsieur le maire.
- **Observations :** Vérification de l'affichage extérieur mairie.

SUIVI DE PERMANENCE :

- **Date :** Samedi 12 novembre 2016
- **Lieu et Commune :** Mairie de Grand-Fort-Philippe
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
 - Mr LECLAIRE Francis
- **Horaires :**
 - *Heure d'ouverture :* 09H00
 - *Heure de fermeture :* 12H30
- **Conditions d'Accueil :**
 - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* Salle de réunion au 1er étage comportant une grande table ovale et 10 sièges. Espace d'attente avec sièges en dehors de la pièce de permanence,
 - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui, par ascenseur.
 - *Ligne téléphonique :* oui + wifi
 - *Possibilité de photocopies :* oui
- **Conformité du dossier d'enquête :**
 - Le dossier d'enquête :
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
 - Le registre d'enquête :
 - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 18 octobre 2016
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
 - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
 - ✓ *Nombre d'observations :* 10
 - ⇒ *Nb. Mention sur le registre :* 10
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 0
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
 - ✓ *Autres remarques :* néant
 - Activité durant la permanence :
 - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 07
 - ✓ *Nombre et types d'observations :* 05
 - ⇒ *Nb. Ecrites :* 2
 - ⇒ *Nb. Orales :* 2
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 1
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
 - *Un élu :* Non.
 - *Un personnel municipal :* Oui, personne médiathèque
 - *Teneur de l'entretien :* pour m'indiquer la sortie de la mairie qui ferme à 12h00.
- **Observations :** Vérification de l'affichage extérieur mairie.

SUIVI DE PERMANENCE :

- **Date :** 14 novembre 2016
- **Lieu et Commune :** Mairie de Gravelines
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
Mr FEBURIE Roger
- **Horaires :**
Heure d'ouverture : 09H00
Heure de fermeture : 12H00
- **Conditions d'Accueil :**
 - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* salle de réunion au rez-de-chaussée surélevé. Espace d'attente avec sièges en dehors de la pièce de permanence.
 - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui.
 - *Ligne téléphonique :* oui
 - *Possibilité de photocopies :* oui
 - **Conformité du dossier d'enquête :**
 - *Le dossier d'enquête :*
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
 - *Le registre d'enquête :*
 - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 18 octobre 2016
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
 - *Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :*
 - ✓ *Nombre d'observations :* 36 (24 écrites – 10 orales – 2 courriers)
Nb. Mention sur le registre : 33
Nb. Courriers : 2
Nb. Courriels (e-mail) : 0
 - ✓ *Autres remarques :* 1 plan joint à la déposition écrite (GRV3E)
 - *Activité durant la permanence :*
 - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 10
 - ✓ *Nombre et types d'observations :* 9
 - ⇒ *Nb. Ecrites :* 7
 - ⇒ *Nb. Orales :* 0
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 2
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
 - *Un élu :* Monsieur BOUCHERY Jean-Claude, Adjoint à l'Environnement et aux risques majeurs.
 - *Un personnel municipal :* Mr LEUREGANS Vincent
 - *Teneur de l'entretien :* Participation des personnes à l'enquête publique.
- **Observations :** Vérification de l'affichage extérieur mairie.

SUIVI DE PERMANENCE :

- **Date :** Mercredi 16 novembre 2016
- **Lieu et Commune :** Mairie de Grand-Fort-Philippe
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
 - Mr LECLAIRE Francis
- **Horaires :**
 - *Heure d'ouverture :* 13H30
 - *Heure de fermeture :* 16H45
- **Conditions d'Accueil :**
 - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* Salle de réunion au 1er étage comportant une grande table ovale et 10 sièges. Espace d'attente avec sièges en dehors de la pièce de permanence,
 - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui, par ascenseur.
 - *Ligne téléphonique :* oui + wifi
 - *Possibilité de photocopies :* oui
- **Conformité du dossier d'enquête :**
 - Le dossier d'enquête :
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
 - Le registre d'enquête :
 - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 18 octobre 2016
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
 - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
 - ✓ *Nombre d'observations :* 16
 - ⇒ *Nb. Mention sur le registre :* 15
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 1
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
 - ✓ *Autres remarques :* néant
- Activité durant la permanence :
 - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 10
 - ✓ *Nombre et types d'observations :* 7
 - ⇒ *Nb. Ecrites :* 1
 - ⇒ *Nb. Orales :* 6
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 0
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
 - *Un élu :* Non.
 - *Un personnel municipal :* Oui, DGS
 - *Teneur de l'entretien :* M. le Maire ne pouvant être présent à 16h30 pour son audition, un nouveau RDV a été obtenu pour le lundi 21/11/2016 à 10h00.
- **Observations :** Vérification de l'affichage extérieur mairie.

SUIVI DE PERMANENCE :

- **Date :** 18 novembre 2016
- **Lieu et Commune :** Mairie d'Oye-Plage
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
 - Mr THELIEZ, Serge
- **Horaires :**
 - *Heure d'ouverture :* 09H00
 - *Heure de fermeture :* 12H30
- **Conditions d'Accueil :**
 - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* salle de réunion au rez-de-chaussée dans l'Espace Dolto situé juste derrière la mairie avec espace d'attente.
 - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui.
 - *Ligne téléphonique :* non
 - *Possibilité de photocopies :* oui
- **Conformité du dossier d'enquête :**
 - Le dossier d'enquête :
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
 - Le registre d'enquête :
 - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 18 octobre 2016
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
 - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
 - ✓ *Nombre d'observations :* 25
 - ⇒ *Nb. Mention sur le registre :* 25
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 3
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
 - ✓ *Autres remarques :* néant
 - Activité durant la permanence :
 - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 16
 - ✓ *Nombre et types d'observations :* 14
 - ⇒ *Nb. Ecrites :* 7
 - ⇒ *Nb. Orales :* 4
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 3
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
 - *Un élu :* Non.
 - *Un personnel municipal :* Non.
 - *Teneur de l'entretien :* Remise du dossier et du registre d'enquête.
- **Observations :** Vérification de l'affichage extérieur mairie.

SUIVI DE PERMANENCE :

- **Date :** 21 novembre 2016
- **Lieu et Commune :** Mairie d'Oye-Plage
- **Noms du ou des Commissaires Enquêteurs :**
 - Mr THELIEZ, Serge
- **Horaires :**
 - *Heure d'ouverture :* 14H00
 - *Heure de fermeture :* 17H00
- **Conditions d'Accueil :**
 - *Aménagement et situation de la salle de permanence :* salle de réunion au rez-de-chaussée dans l'Espace Dolto situé juste derrière la mairie avec espace d'attente.
 - *Accès des personnes à mobilité réduite :* oui.
 - *Ligne téléphonique :* non
 - *Possibilité de photocopies :* oui
- **Conformité du dossier d'enquête :**
 - Le dossier d'enquête :
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
 - Le registre d'enquête :
 - ✓ *Date d'ouverture du registre :* 18 octobre 2016
 - ✓ *Conformité :* oui
 - ✓ *Anomalies constatées :* aucune
- **Déroulement de la Permanence :**
 - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
 - ✓ *Nombre d'observations :* 39
 - ⇒ *Nb. Mention sur le registre :* 39
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 6
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
 - ✓ *Autres remarques :* néant
 - Activité durant la permanence :
 - ✓ *Nombre de personnes reçues :* 13
 - ✓ *Nombre et types d'observations :* 11
 - ⇒ *Nb. Ecrites :* 5
 - ⇒ *Nb. Orales :* 3
 - ⇒ *Nb. Courriers :* 3
 - ⇒ *Nb. Courriels (e-mail) :* 0
- **Entretien avec une personne de la Mairie :**
 - *Un élu :* Non.
 - *Un personnel municipal :* M. DEBAENE du service Urbanisme.
 - *Teneur de l'entretien :* Remise du dossier et du registre d'enquête.
- **Observations :** Vérification de l'affichage extérieur mairie.

ANNEXE X
Procès-verbal de synthèse
des observations du public

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

À madame ROUDÉ, Chantal, responsable de l'unité PPR du Service Sécurité Risques et Crises de la Direction départementale des territoires et de la mer du Nord, 62 boulevard de Belfort à Lille (59).

Madame,

L'enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques littoraux par submersion marine des communes de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage s'est déroulée du 18 octobre 2016 au 21 novembre 2016 inclus.

Au cours de cette enquête publique nous avons recueilli 108 observations (écrites et orales) et 100 courriers annexés dont une pétition du collectif « Les Oubliés de Oye-Plage » recueillant 85 signatures.

Nous souhaitons également avoir votre réponse sur 6 points qui nous paraissent mériter des éclaircissements de votre part.

Conformément à l'article R.128-18 du code de l'environnement nous vous remettons toutes les observations du public ainsi qu'une copie des courriers annexés.

Vous voudrez bien nous transmettre votre mémoire en réponse à ces observations dans un délai de 15 jours, à compter de ce jour, c'est à dire **avant le 14 décembre 2016**. Vous pouvez nous répondre, soit dans un document séparé, soit en complétant la rubrique « *La Contribution Publique* », paragraphe « *Réponse du maître d'ouvrage* » du rapport ci-joint qui reprend toutes les observations du public et les nôtres.

Veillez agréer, madame, nos salutations distinguées.

À Dunkerque, le 29 novembre 2016

La commission d'enquête

Serge THELIEZ



Roger FEBURIE

Francis LECLAIRE



ANNEXE XI

Mémoire en réponse du maître d'ouvrage

PRÉFECTURE DU NORD
PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Plan de prévention des risques littoraux par submersion marine de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage



PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service Sécurité Risques et Crises
Unité Plans de Prévention des Risques

Nos réf. : C. R./2016-762

Vos réf. :

Affaire suivie par : Chantal ROUDÉ

chantal.roude@nord.gouv.fr

Tél. : 03 20 03 85 28 – Fax : 03 20 03 85 12

Courriel : ddtm-ssrc@nord.gouv.fr

Lille, le 12 DEC. 2016

Le Directeur départemental

A

Monsieur le Président de la Commission d'enquête du
PPRL de Oye-Plage à Gravelines

Sergo THELIEZ
32 bis, quai de l'Yser
62100 CALAIS

Objet : PPRL de Oye-Plage à Gravelines – mémoire en réponse suite à l'enquête publique
PJ : 1 dossier

Monsieur le Président,

L'enquête publique du projet de plan de prévention des risques littoraux (PPRL) prescrit sur les communes d'Oye-Plage, Grand-Fort-Philippe et Gravelines, s'est tenue du mardi 18 octobre au lundi 21 novembre 2016 inclus dans chacune des communes concernées, ainsi qu'en sous-préfectures de Saint-Omer et Dunkerque. Suite à sa clôture, vous m'avez remis, le 29 novembre 2016 votre procès-verbal d'observations.

En application de l'article R 123-18 du Code de l'Environnement, je vous adresse ci-joint le mémoire en réponse aux observations.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information qui vous serait utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée

Le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer,

Philippe LALART

Copie à : DDTM du Pas-de-Calais
DDTM du Nord / Délégation Territoriale des Flandres

Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 09h-12h00 - 13h30-17h
Tél. : 03 20 03 85 10 – Fax : 03 20 03 85 12
65, Boulevard de Belton - CS 80027 - 59042 Lille Cedex

www.nord.gouv.fr

ANNEXE XII

Certificats d'affichage



**Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)
de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage**

**Certificat d'affichage de l'arrêté inter-préfectoral et l'avis
d'ouverture d'enquête publique**

Le Sous-préfet de Dunkerque

Certifie que l'arrêté inter-préfectoral du 26 août 2016 et l'avis d'ouverture d'enquête publique du PPRL de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage, ont été affichés du Vendredi 3 octobre 16 au 21 novembre 2016 (1), en la forme habituelle, au(x) lieu(s) d'affichage habituel(s) de la sous-préfecture, en application de l'article R.123-11 du code de l'environnement.

Le 22 novembre 2016,

Le Sous-Préfet
Pau Le Sous-Préfet
Attachée déléguée,
Cachet de la sous-préfecture
Eric ETIENNE
J. LUCAS

Ce certificat complété, daté, signé et revêtu du cachet doit être remis, à la clôture de l'enquête publique, à l'un des membres de la Commission d'enquête publique

(1) 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci
(2) barrer la ou les mention(s) non mise en oeuvre(s)
(3) compléter



**Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)
de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage**

**Certificat d'affichage de l'arrêté inter-préfectoral et l'avis
d'ouverture d'enquête publique**

Le Sous-préfet de Saint-Omer

Certifie que l'arrêté inter-préfectoral du 26 août 2016 et l'avis d'ouverture d'enquête publique du PPRL de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage, ont été affichés du 03 octobre 2016 au 21 novembre 2016 (1), en la forme habituelle, au(x) lieu(s) d'affichage habituel(s) de la sous-préfecture, en application de l'article R.123-11 du code de l'environnement.

Le 22 novembre 2016

Le Sous-Préfet

Cachet de la sous-préfecture

Jean-Luc BLONDEL

Ce certificat complété, daté, signé et revêtu du cachet doit être remis, à la clôture de l'enquête publique, à l'un des membres de la Commission d'enquête publique

(1) 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

(2) barrer la ou les mention(s) non mise en oeuvre(s)

(3) compléter

Republique Française
Département du Pas-de-Calais



Mairie
Oye-Plage
62215

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**OBJET : AVIS INTER-PREFECTORAL PORTANT OUVERTURE
D’UNE ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES LITTORAUX DES COMMUNES DE GRAVELINES -
GRAND-FORT-PHILIPPE et OYE-PLAGE**

Je soussigné Olivier Majewicz, Maire d’Oye-Plage, certifie que l’avis repris en objet a bien été affiché du 28 septembre 2016 au 21 novembre 2016 inclus :

A la porte de la Mairie

A la porte de l’Espace Dolto (lieu des permanences de l’Enquête Publique)

Sur des Panneaux au lieu-dit l’Abri-Côtier et à l’entrée du lotissement « les Ecardines ».

Il fut aussi diffusé sur les trois panneaux électroniques d’information de la commune (Oye-Plage-Centre - L’Etoile - Les Ecardines) ainsi que sur le site Internet de la Ville (Oye-Plage.fr).

Le dit avis fut également inséré dans la Gazette Ansérienne n°42 diffusé le 12/10/2016 dans tous les logements de la commune.

En foi de quoi je délivre le présent pour valoir ce que de droit.

Fait à Oye-Plage, 22 novembre 2016

Le Maire,

Olivier MAJEWICZ

*Adresse postale : 87, avenue Paul Machy / 62215 Oye-Plage / Téléphone : 03.21.46.43.43 / Télécopie :
03.21.46.43.49 / Adresse électronique : secretariatdumaire@oye-plage.fr*

	PRÉFET DU NORD Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord Service Sécurité Risques et Crises Tel : 03 28 03 83 00
---	---

Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage

Certificat d'affichage de l'arrêté inter-préfectoral et l'avis d'ouverture d'enquête publique

Le Maire de la commune de GRAND FORT PHILIPPE

Certifie que l'arrêté inter-préfectoral du 26 août 2016 et l'avis d'ouverture d'enquête publique du PPRL de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage, ont été affichés du 07 septembre 2016 au 21 novembre 2016⁽¹⁾, en la forme habituelle, à la porte principale de la mairie et aux lieux accoutumés, en application de l'article R.123-11 du code de l'environnement.

Je certifie également avoir mis en œuvre les mesures complémentaires suivantes (2) :

Affichage en d'autres lieux (préciser ces lieux) : Salle des Fêtes

Parution dans la revue communale du : N° 173 de septembre-octobre 2016

Insertion sur le site internet de la commune

Autres (3) : Pages facebook de la Ville de GRAND FORT PHILIPPE le 07 octobre 2016
et interview de Monsieur le Maire le 17 octobre 2016

Le 21 novembre 2016

Le Maire

Cachet de la commune



Sony CLINQUART.

Ce certificat complété, daté, signé et revêtu du cachet doit être remis, à la clôture de l'enquête publique, à l'un des membres de la Commission d'enquête publique

(1) 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

(2) barrer la ou les mention(s) non mise en oeuvre(s)

(3) compléter

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>PRÉFET DU NORD Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord Service Sécurité Risques et Crises Tel : 03 26 03 83 00</p>
--	--

**Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)
de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage**

**Certificat d'affichage de l'arrêté inter-préfectoral et l'avis
d'ouverture d'enquête publique**

Le Maire de la commune de

Certifie que l'arrêté inter-préfectoral du 26 août 2016 et l'avis d'ouverture d'enquête publique du PPRL de Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Oye-Plage, ont été affichés du... 03 octobre 2016... au... 21 novembre 2016... (1), en la forme habituelle, à la porte principale de la mairie et aux lieux accoutumés, en application de l'article R.123-11 du code de l'environnement.

Je certifie également avoir mis en œuvre les mesures complémentaires suivantes (2) :
Affichage en d'autres lieux (préciser ces lieux) : Spatica
Parution dans la revue communale du : Gravelines magazine octobre 2016
Insertion sur le site internet de la commune
Autres (3) :

Le

21 NOV 2016

Le Maire



Cachet de la commune

Ce certificat complété, daté, signé et revêtu du cachet doit être remis, à la clôture de l'enquête publique, à l'un des membres de la Commission d'enquête publique

(1) 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci
(2) barrer la ou les mention(s) non mise en oeuvre(s)
(3) compléter